



# **CONSEIL MUNICIPAL**

**15 février 2022**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
AVEC PUBLIC ET RETRANSMISSION**

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE EN DATE DU 15 FEVRIER 2022**

Approbation du procès-verbal de séance avec public et retransmission du Conseil municipal du 7 décembre 2021 .....7

Compte rendu des décisions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales .....7

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

1. Autorisation de demande de renouvellement d'Agrément au titre de l'engagement de service civique.....8

2. SPL Toulouse Métropole innovation et entreprises : dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.....9

3. Approbation de la mise en place d'un partenariat avec l'Ordre de Malte sur la formation aux défibrillateurs et gestes qui sauvent ..... 10

### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

4. Présentation de la protection sociale complémentaire ..... 12

5. Création d'un comité social territorial commun entre la ville et le CCAS ..... 14

6. Indemnité horaire pour travaux complémentaires et supplémentaires ..... 15

7. Adhésion de la ville au contrat groupe du CDG31 : assurance statutaire 2022-2025 ..... 16

### **DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DE LA STRATEGIE BUDGETAIRE**

8. Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022 ..... 17

9. Autorisation d'exécution anticipée du budget 2022 avant le vote du budget primitif : modification de la délibération n° 13-95-2021 du 7 décembre 2021 ..... 34

### **DIRECTION DE L'ACHAT, DE LA PERFORMANCE ET DU CONTROLE DE GESTION**

10. Admission en non-valeur des créances éteintes ..... 34

### **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

11. SDEHG : Délibération annuelle 2022 pour les petits travaux inopinés inférieurs à 10 000 euros ..... 34

### **DIRECTION DE L'EDUCATION**

12. Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Saint-Orens-de-Gameville et Toulouse Métropole pour la réalisation d'un quatrième groupe scolaire à la ZAC Tucard ..... 35

13. Approbation d'une convention d'occupation des locaux du collège René-Cassin pour les permanences Info jeunes..... 36

14. Approbation d'une convention d'occupation des locaux du lycée Pierre-Paul-Riquet pour les permanences Info jeunes..... 36

**DIRECTION DE L'URBANISME, DES ESPACES PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

15. Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Saint-Orens nature environnement .....	36
16. Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Nature en Occitanie .....	37
17. Approbation d'une convention avec la Fédération départementale de chasse de Haute-Garonne .....	38
18. Intention de demande d'un classement en espace naturel sensible et de financements ad hoc .....	41
19. Approbation d'une convention entre la mairie et Bouygues Telecom pour la mise à disposition d'une surface à louer au sol entre les pieds d'un pylône RTE situé avenue des Iles	41
20. Convention de portage par l'EPFL n° 21-049 relative à l'ensemble immobilier cadastré BL 241 situé 25 rue Béatrice .....	44
21. Convention relative au service commun d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol par Toulouse Métropole.....	46

**DATE DE CONVOCATION :**

09/02/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Exercice : 32

Présents : 26

Votants : 32

---

L'an deux mille vingt-deux et le mardi quinze février à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique avec retransmission sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

GODFROY – FABRE-CANDEBAT – JOP – CROUZEILLES – KOUNOUGOUS – LASSUS-PIGAT – LOURME – MESTRE – DUPRESSOIRE – TABURIAU – PUIS – AUDOUBERT – FERNANDEZ – TEXIER – ARCARI – HARRAT – CLEMENT – AUSSENAC – ANDRIEU – EL MARZOUKI – BAREILLE – LUMEAU-PRECEPTIS – GIVAJA – VERGNAUD – ARADJ

Formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents Mesdames et Messieurs :**

VALERA – RENVAZE – UBEDA – RAIMBAULT – DELPIT – ARTERO

**Pouvoirs :**

Madame VALERA	à	Monsieur DUPRESSOIRE
Monsieur RENVAZE	à	Monsieur GODFROY
Monsieur UBEDA	à	Madame LASSUS PIGAT
Madame RAIMBAULT	à	Madame MESTRE
Madame DELPIT	à	Madame BAREILLE
Monsieur ARTERO	à	Madame ARADJ

**Madame Geneviève FERNANDEZ a été élue secrétaire de séance.**

*L'appel est effectué.*

▪ **Madame le Maire**

Geneviève FERNANDEZ a accepté d'être secrétaire de séance : merci.

Le Conseil municipal siégera aujourd'hui à 32 membres : Georgette PERAL nous a quittés. C'est une difficile mission que celle d'être ici devant vous pour évoquer Georgette que nous admirions et que nous aimions tous. Je voudrais à ce moment-là saluer les mots qui ont été extrêmement forts, de l'entière du Conseil municipal, majorité comme minorité, à l'égard de Georgette. Au-delà de l'émotion qui nous submerge, nous nous sentons impuissants et subissons depuis quatre jours l'immense vide qui vient de se créer.

Oui, il m'est très difficile de parler ici d'une personnalité aussi forte, aussi généreuse, aussi engagée, aussi à l'écoute et au service des autres que Georgette PERAL. Le don de soi de Georgette, souvent sollicitée, a toujours apporté le réconfort nécessaire à ceux qui avaient besoin de chaleur humaine. Georgette, une grande dame extraordinaire ; Georgette, notre amie.

Comment ne pas en premier lieu évoquer ta gentillesse et ton dévouement, en toutes circonstances, et particulièrement auprès des personnes malades ou en fin de vie à la maison de retraite de Labouilhe ? Dans un emploi du temps souvent fortement chargé, tu as toujours su trouver le temps nécessaire pour écouter, entendre, comprendre, et prendre soin. Combien de fois ta présence, ton sourire, ta sensibilité ont été mis à contribution pour apporter de la sérénité, du bonheur ou de l'espoir ?

Tu es arrivée en 1974 dans la commune de Saint-Orens-de-Gameville avec Jeannot et vos trois enfants, Nathalie et Frédéric qui avaient cinq ans, et Anthony qui avait un an. Tu as grandi dans le Tarn-et-Garonne auprès de tes parents, avec un papa gendarme de carrière. Arrivée à Saint-Cyprien, tu as connu Jeannot et puis vous ne vous êtes jamais quittés.

Tu t'es beaucoup donnée à ta famille et dans votre commerce familial, au magasin de fruits et légumes bien connu *Chez Jeannot*, avenue Jean-Rieux ; et en parallèle, tu t'es engagée bénévolement à 100 % au service des autres. L'association Midi Gascogne à Beaumont-de-Lomagne, pour les malades du cœur, après ton intervention chirurgicale. La maison de retraite de Labouilhe, où tu as accompagné de nombreuses personnes malades et en fin de vie. Ta présence était souvent attendue par certains comme une thérapie, un secours, une délivrance, tant tu as toujours su apporter le soutien nécessaire face à l'isolement, la maladie, le doute ou la détresse. La paroisse de Saint-Orens où tu étais aussi engagée.

Et puis, depuis 2014, la mairie où tu étais déléguée aux seniors principalement. Comment ne pas évoquer cette complicité qui te liait avec chacun des membres du Conseil municipal, auxquels tu amenais ton dynamisme, ta confiance en l'autre, ton exemplarité dans le don de soi et ton optimisme ?

Petite ou grande sœur pour les uns, complice dévouée pour d'autres, collègue infatigable en toutes circonstances, nous savions apprécier au quotidien ton sourire, ta bonne humeur. Nous avons tous envers toi une profonde affection.

Dans cette action municipale dont tu t'es saisie à bras-le-corps, comment ne pas évoquer aussi ton implication permanente dans tous les projets touchant aux aînés, à l'image de la Halte répit que tu as créée, portée, et dont tu as été la cheville ouvrière pendant plusieurs mois ? Tu ne te départais jamais d'une patience et d'un dévouement qui forçaient l'admiration. Tu étais de toutes les réunions. Chacun avait à cœur de t'y convier et pour rien au monde je crois tu n'aurais manqué une de ces manifestations conviviales où nous nous retrouvions surtout pour le plaisir

d'être ensemble et de partager.

Georgette, tu avais acquis une place indiscutable et méritée au sein de notre équipe. Tu étais devenue un des éléments majeurs par l'aide précieuse que tu nous apportais. Tu étais notre rayon de soleil, tu étais la joie de vivre, tu étais d'un dynamisme qui nous épatait, tu étais à l'écoute et au service de tous, particulièrement de nos aînés. C'était hier.

Pour tout cela, merci Georgette. Tu occuperas toujours une place privilégiée dans nos cœurs. Nous resterons longtemps imprégnés de ta présence. A ta famille et à vous tous ici présents, je dirai : « Gardez longtemps en vous le souvenir de Georgette PERAL, de cette grande humaniste dynamique et sensible, engagée et généreuse, droite et fidèle à ses convictions. Gardez le souvenir de cette leçon de dignité et de courage que le livre ouvert de sa vie nous a permis d'approcher et de comprendre. »

Maintenant, Georgette, tu vas nous manquer beaucoup et pour longtemps. Je vous propose de faire une minute de silence.

▪ **Madame le Maire**

Je vous propose de partager quelques-unes des actualités métropolitaines, en commençant par la LGV Bordeaux-Toulouse. La bonne nouvelle, c'est le financement de cette LGV à 100 % opérationnel. La région Nouvelle Aquitaine a validé lundi 7 février une nouvelle contribution de 225,6 millions d'euros, bouclant officiellement le financement du projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse.

En visite dans le département du Gers le 14 février 2022, le Premier Ministre Jean CASTEX a évoqué le dossier de la LGV Toulouse-Bordeaux, indiquant que le chantier débutera en 2024, soit une anticipation de cinq ans par rapport au programme initial.

Demain 16 février à Toulouse, capitale européenne de l'espace à Toulouse, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, une réunion des ministres européens chargés de l'Espace est organisée, sous la présidence de Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et en présence d'Emmanuel MACRON, Président de la République.

Quelques mots sur la ZFE de Toulouse qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022. Le gouvernement a publié le 2 février 2022 le décret permettant la mise en place de la ZFEm, zone à faibles émissions mobilité. C'est un outil de lutte contre la pollution de l'air. Elle s'appliquera progressivement, accompagnée d'aides mises en place rapidement pour que chacun puisse s'adapter. A terme, plus de 430 000 personnes respireront un air de meilleure qualité. Cependant, Toulouse Métropole appelle les parlementaires à prévoir une dérogation pour certains véhicules. Lors du dernier Conseil de Toulouse Métropole, les élus métropolitains ont adopté un vœu appelant les parlementaires à prévoir une dérogation aux ZFE pour les véhicules Crit'Air 3 détenus depuis longtemps et peu utilisés par leurs propriétaires. Par ce vœu, les élus métropolitains poursuivent le travail d'écoute et d'ouverture mené tout au long de l'élaboration de la ZFE afin de l'adapter et de prendre en compte les différents besoins de chacun, y compris ceux qui ont des véhicules anciens, tout en préservant la qualité de l'air.

Le dernier point touche à l'emploi. Toulouse Métropole vient de mettre en ligne un nouveau site pour aider à trouver un emploi au plus près de chez soi, ou pour recruter un collaborateur dans l'agglomération toulousaine. Ce site est [emploi.toulouse-metropole.fr](http://emploi.toulouse-metropole.fr). Il réunit gratuitement sur une plate-forme unique les candidatures et les offres d'emploi exclusivement locales. Près de 6 000 offres d'emploi sont déjà en ligne.

Nous allons ouvrir le Conseil municipal du 15 février.

▪ **Madame le Maire**

Y a-t-il des questions et des remarques ?

▪ **Rachida ARADJ**

En ce qui concerne la parcelle du bois des Chanterelles, j'aimerais savoir si le projet a bien été acté, s'il y a eu l'acte de vente. Merci.

▪ **Serge JOP**

Madame TISNES demande à conserver deux parcelles en bordure du bois et de la zone construite. Elle avait souhaité que nous lui assurions que cette parcelle pourrait être constructible à l'avenir. Il est bien évident que nous ne pouvons pas à ce jour – PLUi-H annulé, travaux pas encore engagés – assurer cela. Mais l'acte n'a pas encore été passé. Il n'y aura certainement pas de promesse de vente préalable, puisqu'il faut d'abord que les notaires se mettent d'accord avec Madame TISNES pour que ce soit inscrit dans l'acte de vente. Donc l'acte n'est pas passé mais rien n'a changé par rapport à ce qui avait été présenté.

▪ **Rachida ARADJ**

Merci, Monsieur JOP.

▪ **Madame le Maire**

D'autres remarques questions, sur le procès-verbal du dernier Conseil ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Approuvé à l'unanimité*

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

---

▪ **Madame le Maire**

Y a-t-il des questions ?

## 1. AUTORISATION DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

---

- **Pierre AUDOUBERT**

Par une délibération en date du 26 septembre 2018, le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à demander un agrément autorisant l'accueil de jeunes en service civique. Pour rappel, le service civique a été créé en 2010. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de huit mois en moyenne auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public.

L'objectif de l'engagement du service public civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux-mêmes et en compétences, et enfin prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Cet agrément est délivré pour trois ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer le fonctionnement et la prise en charge des volontaires. L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 580 euros nets par mois. L'Etat lui verse directement 473 euros et la collectivité 107,58. Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil qui sera chargé de préparer, d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

- **Madame le Maire**

Merci. Des questions sur cette première délibération ?

- **Gautier GIVAJA**

Quel est le nombre de services civiques reçus précédemment et dans quel service ont-ils été affectés ?

- **Pierre AUDOUBERT**

Je ne sais pas. Je vais noter la question, la porter aux ressources humaines, et je vous apporterai la réponse dès que je l'aurai.

- **Madame le Maire**

Pierre AUDOUBERT ne sait pas car il n'y en a pas eu dans ce nouveau mandat. Nous sommes passés par une association au précédent mandat qui portait quatre jeunes en service civique pour la commune. Nous rémunérions l'association et non les services civiques. C'était une autre façon de faire que de contracter directement avec chacun.

Nous nous sommes mis en ordre de marche enfin – nous avons d'autres sujets prioritaires ces deux dernières années – pour recruter des services civiques. Nous en avons besoin, nous souhaitons le faire et nous avons pris du retard sur ce rôle que doivent jouer les collectivités dans le recrutement de jeunes en service civique.

- **Gautier GIVAJA**

Avant, sur quels services ou sur quelles missions étaient-ils ?



▪ **Madame le Maire**

Tous les quatre étaient sur une mission portée par le CCAS de visite à la personne âgée. Georgette PERAL était justement leur élue de référence. Ils ont été formés par le CCAS pour aller faire des visites et accompagner la personne âgée dans tous les besoins qu'elle pouvait avoir, y compris, quand elle n'avait pas de besoin, en lutte contre l'isolement. L'association par laquelle nous étions passés était Unis-cité.

Je vous propose de voter cette autorisation de renouvellement d'agrément. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2. SPL TOULOUSE METROPOLE INNOVATION ET ENTREPRISES : DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL**

---

▪ **Colette CROUZEILLES**

En septembre 2021 nous avons approuvé la création de la société publique locale Toulouse Métropole innovation et entreprises. Elle est entrée en fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La direction générale de la SPL est actuellement assumée par le Président du Conseil d'administration. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, il est proposé qu'elle soit assumée par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Afin que le Conseil d'administration de la SPL puisse délibérer sur ce changement de modalité d'exercice de la direction, il convient d'autoriser les administrateurs de la SPL à voter cette dissociation des fonctions de Président et Directeur général.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Des questions ?

▪ **Rachida ARADJ**

S'il paraît logique de découpler les deux fonctions, pouvez-vous nous indiquer qui assurera ces fonctions suite à cette délibération ? Ces postes sont-ils rémunérés, et à quelle hauteur s'il vous plaît ? Merci.

▪ **Madame le Maire**

Je suis Présidente de la SPL bénévolement et le Directeur général est l'ancien Directeur général de la SEM. Comme l'a dit Colette CROUZEILLES, nous avons créé une SPL par délibération, qui est la suite de la SEM gérant l'immobilier d'entreprise de Toulouse Métropole. Le Directeur général est le même, s'appelle Stéphane DOUCE, et sa rémunération, je ne m'en souviens pas. C'est la même que celle qu'il avait dans la SEM.

▪ **Rachida ARADJ**

J'ai consulté sur Internet l'intitulé de cette SPL et j'ai vu qu'effectivement vous étiez à la tête, mais qu'était indiquée votre adresse à Lardenne. Est-ce une erreur ? Faites-vous partie des listes électorales à Saint-Orens ?

▪ **Madame le Maire**

Bien sûr. Vous avez bien fait de consulter. Je suis toujours résidente de Saint-Orens, cependant sur un certain nombre de documents (j'ai gardé ma maison à Toulouse) mon adresse de Toulouse figure toujours – vous me l'apprenez, je ne le savais même pas.

Y a-t-il d'autres questions sur la SPL ? Non, pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Approuvé à l'unanimité*

### **3. APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC L'ORDRE DE MALTE SUR LA FORMATION AUX DEFIBRILLATEURS ET GESTES QUI SAUVENT**

---

▪ **Carole FABRE-CANDEBAT**

La commune de Saint-Orens a installé sur son territoire 16 défibrillateurs, plus un appareil mobile dans le véhicule de la police municipale. La commune souhaite proposer à ses administrés à titre gracieux des initiations aux gestes qui sauvent pour que le plus grand nombre de citoyens soient en mesure d'alerter, de masser et de défibriller, c'est-à-dire d'utiliser ces défibrillateurs. C'est relativement facile, mais cela nécessite au moins de l'avoir vu, de l'avoir expérimenté.

Dans cet objectif, la municipalité a sollicité l'unité d'intervention de l'Ordre de Malte en Haute-Garonne. Cette sensibilisation aux gestes qui sauvent sera dispensée en présentiel à tout public qui le souhaitera à partir de 10 ans, sur une durée de deux heures.

Pour cela, nous souhaitons mettre en place un partenariat avec l'unité d'intervention de l'Ordre de Malte en Haute-Garonne. L'Ordre de Malte est une association à but non lucratif. Elle est titulaire d'un agrément de formation aux premiers secours délivré par l'arrêté préfectoral du 16 juin 2020, aux fins de former la population aux gestes de premiers secours.

Je vous rappelle que l'Ordre de Malte est la plus ancienne association – que l'on appelle « hospitalière » – au monde.

L'UDIOM 31, qui est l'Ordre de Malte de la Haute-Garonne, proposerait chaque année 12 sessions réparties sur quatre journées pour initier les Saint-Orennais aux gestes de premiers secours. Nous pourrions changer ensuite pour avoir un planning un peu différent.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention de partenariat sensibilisation aux gestes des premiers secours avec l'Ordre de Malte 31.

J'ai oublié de vous dire que nous prêterions à l'association un local dans la salle Jean-Dieuzaide, un petit bureau inoccupé. C'est de là qu'ils organiseraient leurs sessions. Celles qui seraient faites pour les Saint-Orennais pourraient avoir lieu dans la salle Dieuzaide ou dans une autre salle. Dans chaque session, il pourrait y avoir une dizaine de personnes. L'Ordre de Malte nous propose au moins 12 sessions gratuites, pour 10 à 12 personnes chaque fois.

Avez-vous d'autres questions ?

▪ **Rachida ARADJ**

J'aimerais savoir si cette unité, pour son action à titre gracieux, va bénéficier d'une subvention. Y a-t-il eu le formulaire ? Pourrions-nous l'avoir s'il vous plaît ? Merci.

- **Carole FABRE-CANDEBAT**

L'Ordre de Malte ne nous a pas demandé de subvention.

- **Rachida ARADJ**

Merci.

- **Gautier GIVAJA**

Pourquoi l'Ordre de Malte et pas une autre association comme la Croix-Rouge ? Est-ce que ce sont eux qui nous ont sollicités ? Est-ce que d'autres acteurs ont sollicité la commune et celui-ci a été sélectionné ? Comment cela s'est-il réalisé ?

- **Carole FABRE-CANDEBAT**

Il nous est apparu, quand nous avons installé les 16 défibrillateurs, que, comme je vous le disais, ce n'est pas très difficile à utiliser une fois que l'on a compris comment cela fonctionne. Mais la plupart des gens qui se trouvent devant un défibrillateur quand il y a un arrêt cardiaque n'osent pas l'ouvrir parce qu'ils ont peur de s'électrocuter, de ne pas savoir faire, de tuer la personne. Très peu de gens savent les utiliser. Je ne sais pas si vous savez les utiliser. La plupart des gens, ceux qui ne sont pas formés, n'y vont pas.

Pour que ces défibrillateurs soient utiles et puissent sauver des vies, il faut faire une formation. Avec les services – dont Gautier LOPEZ et Sarah KNOCHENMUS –, nous avons fait des réunions de travail et cherché qui pouvait faire ces formations. Nous avons trouvé sept ou huit associations qui dans le 31 pouvaient le faire. Nous les avons toutes contactées. La seule qui a répondu positivement est l'Ordre de Malte. Certains nous ont dit qu'ils n'avaient pas assez de bénévoles à cause du COVID. Certains nous ont dit : « Recontactez-nous dans un an, dans deux ans, dans trois ans, nous verrons. » Mais personne d'autre n'en faisait, il n'y a que l'Ordre de Malte. C'est pour cela que nous les avons appelés et rencontrés. Nous avons vu qu'il y avait cette possibilité. Nous avons négocié qu'ils nous fassent des sessions gratuites, ce qu'ils ont accepté.

- **Gautier GIVAJA**

Quelle est la durée de conventionnement avec l'association ? Est-ce sur une année ?

- **Carole FABRE-CANDEBAT**

Nous sommes convenus de faire une année et de voir ce qui se passe. Nous allons proposer cela à la population de façon gratuite et nous n'avons aucune idée du nombre de personnes qui vont être intéressées. Nous espérons qu'il y en aura beaucoup car ces défibrillateurs, s'ils sont fermés, ne servent à rien.

Nous sommes obligés de les installer près de certaines salles municipales mais nous en avons installé plus que cela. Il est avéré que la mort subite d'origine cardiaque est relativement fréquente et que dès que l'on met en place un choc avec un défibrillateur, on sauve des vies.

Peut-être aurons-nous beaucoup plus de gens que les 120 personnes qui pourraient le faire. Peut-être qu'il n'y en aura pas autant. Nous allons essayer de voir, nous sommes convenus d'une année et si cela fonctionne bien, s'il y a assez de monde, nous renouvelerons cette expérience.

▪ **Madame le Maire**

Je vous propose de voter cette troisième délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Approuvé à l'unanimité*

---

#### 4. PRESENTATION DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

▪ **Madame le Maire**

La loi nous oblige à porter ce sujet et ce débat aujourd'hui.

▪ **Pierre AUDOUBERT**

Comme l'a dit Madame le Maire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 les employeurs territoriaux ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire. Nous sommes le 15 février mais une dérogation est prévue afin de permettre l'application progressive. Je vais vous présenter cela dans le document préparé par Valérie CARLES, qui demande un débat obligatoire, ce qui est précisé là-dessus.

Nous allons voir le cadre, la distinction entre la protection statutaire et la protection complémentaire, les enjeux de la protection, les différents modes de participation et le rappel du calendrier.

Le cadre juridique : je vous fais grâce des textes parus en 1983, 1984, 2019 et le 17 février 2021. Ils donnent une obligation à participer au financement de la complémentaire santé et prévoyance, pour un montant de 50 % pour la santé et 20 % pour la prévoyance, minimum.

La protection sociale statutaire existe déjà : l'agent est rémunéré par son employeur. La durée et le montant de la rémunération durant ces congés dépend du type de congé et du régime d'affiliation de l'agent selon qu'il est CNRACL (titulaire au-dessus de 28 heures) ou IRCANTEC (titulaire en dessous de 28 heures).

La protection complémentaire est le risque santé. Nous connaissons cela. C'est le remboursement complémentaire sur les frais occasionnés par une maladie, maternité, accident, hospitalisation, soins dentaires, etc. Le risque prévoyance est le remboursement complémentaire des conséquences pécuniaires liées à ces risques d'incapacité de travailler, d'invalidité, d'inaptitude, de décès – ce que l'on connaît dans les complémentaires que nous avons eues pour certains dans le privé.

Des tableaux expliquent les différences pour les agents au-dessus de 28 heures et en dessous. Il y a des disparités surtout pour les congés longue durée, les agents en dessous de 28 heures qui ne sont pas du tout couverts, et aussi les contractuels : c'est encore un peu différent. Cela dépend de la durée de la contractualisation et du type de congé maladie, ordinaire ou grave maladie.

Les enjeux de la protection sociale complémentaire pour la collectivité : le premier est l'harmonisation des politiques sociales entre les employeurs territoriaux pour faire en sorte qu'il y ait une certaine homogénéité dans nos politiques, améliorer la performance des agents. Parce que bien évidemment, s'il y a une complémentaire on peut mieux se soigner, on peut réduire l'absentéisme, faire en sorte que les agents se portent mieux au travail, et ensuite cela améliore la performance. C'est aussi une source de motivation. Cela fait partie d'un salaire social non négligeable dans la vie privée des agents, comme ce qui est indiqué là et qui fait partie de la

« rémunération globale ».

De nouvelles composantes de l'action sociale donnent une meilleure connaissance des agents, le sentiment d'appartenance à la collectivité renforcé. Nous pensons que participer à une complémentaire donne du sens à l'action dans la collectivité. Cela peut être un nouveau sujet de dialogue social. Nous ne parlons pas seulement des coûts mais aussi des conditions de travail, des risques professionnels, ce que nous avons engagé au niveau du document unique sur les conditions de travail, par exemple avec le télétravail. Cela valorise aussi la politique de gestion des RH qui dans son rôle complémentaire apporte beaucoup d'aide et de solutions dans ce domaine.

Nous avons plusieurs possibilités au niveau d'une collectivité. La première : on peut participer par dérogation à une mutuelle souscrite par un agent. La deuxième est la passation d'un contrat par les employeurs territoriaux. Il faut qu'il y ait un accord collectif majoritaire. Si c'est le cas, mise en concurrence pour choix du prestataire et ensuite, contrat collectif adhésion obligatoire. C'est le premier cas.

Si l'accord collectif n'est pas majoritaire, une mise en concurrence identique est faite par la collectivité, ensuite ce sont soit des contrats individuels, soit des contrats de convention de participation passés par le CDG31 ou des choses comme cela. On pourra avoir le choix.

Le troisième cas est d'adhérer directement à une convention du CDG31, un peu ce que nous faisons – j'en parlerai tout à l'heure, il y a une délibération sur le sujet – sur les assurances. Le prestataire a été choisi par le CDG31 et nous avons passé un contrat avec ce prestataire. Voilà le principe.

Le calendrier obligatoire : nous avons fait une présentation en comité technique le 9 février, Conseil municipal aujourd'hui, Conseil d'administration du CCAS demain, et ensuite les obligations de participation débutent pour la prévoyance en 2025 (janvier), et pour le seul risque santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ces éléments seront intégrés dans les budgets prévisionnels – je dis cela en présence de Séverine DIGNAC.

Il faudra le préparer pour que nous soyons prêts à ce moment-là.  
J'en ai terminé sur cette prestation sociale complémentaire.

▪ **Madame le Maire**

Nous ouvrons le débat sur cette quatrième délibération.

▪ **Gautier GIVAJA**

Effectivement, un document nous a été présenté en commission jeudi dernier – un peu plus exhaustif que celui-ci –, très intéressant dans les éléments qu'il présentait sur le volet perspectives que cela peut offrir et ouvrir. Cela nous semble intéressant, du point de vue de ce que cela peut offrir en complément et complémentaire pour les salariés.

Deux choses : la première concerne le délai d'application. C'est toujours un peu triste de devoir débattre sur des éléments dont le cadrage à l'heure actuelle n'est pas tout à fait abouti. Du point de vue de la prise en charge par la collectivité, cela reste assez hypothétique dans ce que cela pourrait coûter.

En revanche, nous avons sur la page 5 notamment des éléments qui concernaient la possibilité offerte légalement et réglementairement de mettre en œuvre le dispositif avant 2025, mais de façon progressive pour que ce dispositif en 2025 et 2026 puisse être sur son épure telle que la loi le prévoit.

Nous sommes d'accord : le décret d'application va préciser un certain nombre de choses. Dans la logique d'accompagnement des salariés, des agents de la collectivité, nous souhaitons savoir ce que le groupe majoritaire souhaite mettre en place de façon progressive à compter de 2022. Restent à voir les ratios et la progression de façon à ce qu'en 2025 ce soit le cas, mais d'ores et déjà il s'agit de se donner les moyens collectivement d'accompagner les agents dans cette perspective.

▪ **Pierre AUDOUBERT**

Dans le document que j'ai un peu synthétisé pour aller plus vite, car nous avons un peu moins de temps qu'en commission, il est tout à fait évident qu'il y a une borne au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou 2026. Nous pourrions si nous le souhaitons le mettre en œuvre avant, mais nous sommes un peu aussi sur la réserve dans le sens où nous ne connaissons pas le décret d'application. Nous allons attendre que la publication de ce décret soit mise en œuvre, ensuite nous pourrons commencer. Peut-être commencerons-nous avant, peut-être pas, mais nous attendons que le décret soit mis en œuvre pour savoir ce que nous faisons.

▪ **Madame le Maire**

Merci Pierre AUDOUBERT. Y a-t-il d'autres prises de parole dans ce débat ? Pas de prise de parole ? Je vous remercie.

Pas de vote sur cette délibération 4.

---

## 5. CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

▪ **Pierre AUDOUBERT**

Il est prévu de créer un comité social territorial dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. Le comité social territorial est la conjugaison du CHSCT et du comité technique. Dans toutes les collectivités supérieures à 50 agents, on doit le créer. Ce comité social territorial unique sera compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS : 245 agents en commune et 12 agents au CCAS nous permettent cette création.

Les comités sociaux territoriaux sont présidés par l'autorité territoriale ou son représentant qui ne peut être qu'un élu local. La mise en œuvre sera au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il y a un lien avec les élections professionnelles de décembre qui vont permettre de redistribuer les postes et les places au niveau des représentants des salariés et des agents.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Des questions sur ce comité social territorial commun ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

▪ **Pierre AUDOUBERT**

Le Conseil municipal, en décembre 2011, avait prévu un cadre de refonte du régime indemnitaire, incluant le mode de calcul des heures supplémentaires aux agents de catégorie C et B de la collectivité. Nous proposons aujourd'hui de mettre à jour cette délibération en parallèle de l'élaboration du RIFSEEP et son application prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023, afin de mieux expliciter les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

L'idée est que l'encadrement des heures supplémentaires soit plus précis. Surtout, s'il doit y avoir une activité au-delà de ces 25 heures par agent et par mois, il faut que ce soit justifié par des circonstances exceptionnelles rappelées ensuite dans le document. Je pourrais vous en citer quelques-unes.

La philosophie globale de cette délibération est surtout de protéger les salariés, faire en sorte que le nombre d'heures supplémentaires ne soit pas supérieur à 25, et de privilégier la récupération. Bien évidemment, si le salarié préfère être rémunéré nous pouvons le faire, mais cette délibération permettra de le faire au-delà des 25 heures. Lorsqu'il y aura un dépassement de 25 heures, une information du comité technique pour l'instant et ensuite du comité social territorial devra être faite. Dans notre esprit, c'est pour avoir un meilleur encadrement des heures supplémentaires.

Les circonstances exceptionnelles, vous les connaissez. Certaines arrivent assez souvent : les élections (c'est le cas cette année), des problèmes techniques au niveau de l'informatique par exemple, beaucoup de forums, des fêtes locales, des manifestations, etc., qui pourraient permettre de dépasser ce quota de 25 heures. L'objectif est de faire en sorte que ce dépassement ne soit pas structurel mais soit seulement possible dans des circonstances exceptionnelles.

▪ **Madame le Maire**

Des questions sur la délibération 6, indemnité horaire ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions – quatre présents et une représentation. Je vous remercie.

*Adoptée à l'unanimité (Abstention : BAREILLE / DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / GIVAJA / VERGNAUD)*

- **Pierre AUDOUBERT**

Comme vous le savez sûrement, la ville adhère à un contrat d'assurance qui va globalement rembourser à la collectivité les salaires des agents lorsqu'il y a des accidents, des maladies.

Le contrat que nous avons avec un groupe a été résilié au 31 décembre 2021. Nous avons travaillé avec le CDG31 sur un nouveau contrat. C'est un contrat d'assurance facultatif mais nous y adhérons. Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Gras-Savoie, courtier mandataire, et CNP assureur, est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés CNRACL. Les deux couvertures prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de quatre ans.

Il y a un certain nombre de changements. Si les contrats ont été dénoncés, c'est qu'ils n'étaient pas si rentables a priori, vu par les compagnies d'assurances. Nous étions sur un montant de 8,16 % au niveau des salaires. Nous sommes sur un montant de 10,55 % un peu différent, qui amènera une dépense supplémentaire.

- **Madame le Maire**

Merci Pierre AUDOUBERT.

- **Gautier GIVAJA**

Nous pouvons souscrire à l'objet même de la délibération : une assurance statutaire, cela nous semble logique. En revanche, le groupement détenait un contrat, a dénoncé le contrat, part sur un nouveau contrat pour les mêmes collectivités et en même temps prend 2 % – de ce que j'en ai saisi – d'augmentation de tarif. Cela correspond à des sommes conséquentes, qui viennent comme vous l'avez dit grever un budget. Cela semble déplacé. Nous sommes dans une logique plus que capitalistique et juteuse, hors de propos.

Il nous semble assez logique d'y aller mais nous nous posons la question de ce qui s'était passé sur les deux mois, janvier et février, si nous étions couverts ou pas. Dans tous les cas nous voterons la délibération – avec malheureusement les réserves quant à ce groupe qui nous semble avoir une très mauvaise attitude.

- **Pierre AUDOUBERT**

Nous en avons déjà parlé en commission. C'est le CDG31 qui a refait une mise en concurrence. Apparemment, les réponses apportées au niveau de cette consultation ouverte ont fait qu'ils ont je pense choisi le meilleur prestataire. Nous n'étions pas obligés mais nous avons décidé de souscrire à ce prestataire. Cela représente un surcoût non négligeable pour la collectivité, nous en avons parlé. C'est important mais nous n'avons pas grand choix.

- **Madame le Maire**

Merci.

- **Gautier GIVAJA**

Sur les deux mois en question, janvier et février ?



- **Pierre AUDOUBERT**

De quel coût voulez-vous parler ?

- **Madame le Maire**

Les coûts de janvier et février puisque nous sommes déjà fin février.

- **Pierre AUDOUBERT**

C'est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier. Il n'y a pas de coût. Globalement, sur l'ancien contrat nous étions chaque année bénéficiaires d'une somme assez importante depuis six ans, et il est vrai que la compagnie d'assurances, ce ne sont pas des philanthropes. Ce n'était pas que notre collectivité. Nous avons une augmentation de 10 %, des collectivités ont eu 15 ou 20 %. C'est lié à la gestion des ressources ou de l'absentéisme par exemple, qui fait que le contrat a été dénoncé. Néanmoins, nous n'avons pas grand choix.

- **Madame le Maire**

Je vous propose de voter la délibération 7. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adoptée à l'unanimité*

---

## 8. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2022

---

- **Madame le Maire**

Nous commençons ce débat en rappelant, au cas où tout le monde ne l'aurait pas en tête, ce qu'est le cadre réglementaire général. Le Code général des collectivités territoriales, complété par la loi NOTRe, fixe les obligations réglementaires en matière de débat d'orientations budgétaires. Il doit s'appuyer sur un rapport présentant les données rétrospectives et de trajectoire, sur les engagements pluriannuels que nous envisageons, sur la structure et la gestion de la dette, ainsi que sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée du travail, et doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Pourquoi ces deux mois ? Pour permettre de tenir compte des discussions qui auront lieu aujourd'hui dans l'élaboration du projet de budget qui sera voté, je vous le rappelle, le 29 mars dans notre prochaine séance de Conseil municipal.

Quels sont les objectifs généraux que nous poursuivons pour le budget communal ? L'objectif est de dégager des orientations générales sur le budget, au regard de nos 10 axes de politiques publiques – vous avez le document mais nous aurons l'occasion d'en reparler et d'en débattre aussi. Sont listés ici les 10 thèmes, les nombreux projets associés à ces politiques publiques que nous avons programmés dans le temps, les financements à aller chercher pour ces projets, et l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes, tout cela dans le respect des règles de l'équilibre budgétaire.

Vous connaissez ce schéma, il est classique : quand on parle de budget on parle d'équilibre. La particularité des budgets des collectivités est que le remboursement de la dette se fait dans deux sections différentes : en fonctionnement pour le paiement des intérêts – c'est le bleu que vous avez sur votre droite –, et en investissement pour le paiement du capital – c'est le bleu que vous avez sur la gauche. C'est ce qui explique ce schéma de l'équilibre.

Les recettes de fonctionnement doivent couvrir le paiement des dépenses de fonctionnement plus les intérêts de la dette. Ce qui reste – le solde, l'autofinancement – est destiné en premier lieu au financement du capital de la dette, et ensuite les dépenses d'investissement sont couvertes par des recettes propres à l'investissement.

Les mécanismes qu'il nous paraît important de rappeler chaque fois sont les trois situations que nous avons la possibilité d'activer en fonction de la situation financière.

Je rappelle les notions – il y avait débat – pour tous ceux qui ne sont pas familiers avec ces termes. Les soldes intermédiaires de gestion, trois termes : l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne nette. L'épargne de gestion est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors intérêts de la dette. L'épargne brute est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement avec les intérêts de la dette. Enfin, l'épargne nette est la couverture par le fonctionnement du remboursement de la dette en capital qui est une dépense d'investissement.

A l'issue, un solde positif permet de dégager une capacité d'autofinancement des investissements.

L'équilibre s'apprécie au regard de l'épargne nette. Première situation, en haut : les dépenses de fonctionnement plus l'annuité de la dette en intérêts et en capital sont inférieures aux recettes de fonctionnement, le surplus dégagé est de l'autofinancement que l'on consacre aux dépenses d'investissement. C'est toujours le cas dans nos comptes administratifs depuis 2014. Parfois, au début de l'année nous nous retrouvons dans un autre scénario, mais au fil du temps et de la gestion au jour le jour, nous avons toujours été dans ce cas depuis 2014.

La deuxième situation : les dépenses de fonctionnement plus l'annuité de la dette sont égales aux recettes, donc pas d'autofinancement pour l'investissement.

Enfin, la troisième situation : les dépenses plus l'annuité de la dette sont supérieures aux recettes de fonctionnement. Nous allons puiser dans les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire le FCTVA, les cessions, qui doivent être suffisants pour couvrir le besoin en financement du capital de la dette.

Contexte général de ce débat d'orientations budgétaires et de ce que sera notre budget primitif en 2022. 2021 est une année encore affectée par la situation sanitaire. Toutes les structures n'ont pas fonctionné normalement sur l'année 2021 – pour une moindre mesure qu'en 2020, mais certaines activités ont encore été affectées en raison des mesures de jauges et de couvre-feux.

Le budget 2022 intégrera en année pleine la mise en œuvre des actions pour assurer une comparaison à périmètre identique. Certaines masses budgétaires que je vais vous présenter seront appréciées au regard de l'exécution de 2019, dernière année d'activité à un rythme annuel classique.

Les orientations du projet municipal : quels sont nos objectifs ? Une grande partie de ces cinq objectifs, vous les connaissez : la maîtrise des dépenses de personnel et, au besoin, des recrutements stratégiques et/ou des régimes indemnitaires réajustés, ensuite la rationalisation et l'optimisation de toutes les charges de gestion, le maintien des taux de fiscalité communaux (foncier bâti et non bâti), la planification des investissements sur la durée du mandat à vision prospective, la PPI, et enfin dédier les résultats excédentaires des comptes administratifs et les recettes exceptionnelles au financement annuel des investissements.

Quand nous voterons le compte administratif le 29 mars, nous vous présenterons le solde positif de l'année 2021 que nous mettrons en très grande partie à l'investissement de

l'année 2022.

Les recettes de fonctionnement, avant de passer aux dépenses. En bleu foncé, vous avez les impôts et taxes, c'est la fiscalité directe et indirecte. Ce sont les versements de Toulouse Métropole. La fiscalité directe, qu'est-ce que l'on y trouve ? La taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Je ne vais pas trop m'attarder, tout est dans le document qui vous a été envoyé. C'est stable par rapport à l'année 2021. Nous sommes là sur les recettes : comme elles étaient élevées et progressent chaque année, nous en sommes très satisfaits. La revalorisation des bases, l'assiette de calcul votée par le budget de l'Etat a été de +0,2, cela entre dans le bleu, dans ces impôts et taxes. Pour 2022, cette revalorisation est de 3,4 %. C'est ce qui est intégré dans la partie fiscalité directe de ces impôts et taxes.

Pour la fiscalité indirecte, il s'agit principalement des droits de mutation et de la TLPE. Droits de mutation : la commune encaisse 1,2 % du montant des ventes mobilières. Le niveau de 2021, vous le verrez quand nous voterons le compte administratif, est de 750 000 euros par rapport à la moyenne annuelle qui est en général de 500 000 à 550 000 euros. L'estimation retenue aujourd'hui pour le débat est de 550 000 euros.

Troisième composante de ces impôts et taxes : le versement de Toulouse Métropole. Deux recettes nous viennent de l'intercommunalité.

La première est l'AC, l'attribution de compensation, dont le montant a été fixé lors des transferts successifs de compétences. Elle évolue en fonction des nouveaux arrivants et de la dynamique de la commune. Elle a bénéficié d'un abondement en 2021 qui sera maintenu dans les années futures.

La DSC est une recette facultative. Son fondement est de rendre aux communes une partie de leur dynamique économique. Elle aussi liée à la dynamique d'accueil de populations.

La troisième composante, en orange : les dotations et participations – la DGF, les compensations fiscales, les subventions des partenaires. Le montant global de la DGF, dotation globale de fonctionnement, est fixé par l'Etat. Ensuite elle est répartie par le comité des finances locales en avril dans les communes, en fonction de leur population et de leur richesse fiscale. Nous faisons partie des communes qui doivent faire preuve de solidarité financière. Cette DGF est revue à la baisse de par la solidarité qui doit lier les communes entre elles.

Le deuxième axe de cette composante orange dans les dotations et participations est les subventions des partenaires. La commune est liée par convention avec un certain nombre de partenaires comme le Conseil départemental, la CAF, qui interviennent dans le financement de diverses politiques publiques telles que la petite enfance, la jeunesse, la prévention, l'école de musique, les solidarités, les sports et la culture. Par ailleurs, dans cette ligne nous enregistrons des remboursements de communes extérieures liés à des frais de scolarité d'enfants non saint-orennais que nous refacturons.

En jaune, quatrième composante, les autres produits de fonctionnement, soit les participations des usagers aux activités de service public, les produits du domaine, et en 2021 les remboursements COVID. La participation des usagers aux activités évolue uniquement du fait de l'augmentation des effectifs. Un fait marquant pour 2021 est l'ouverture du centre de vaccination COVID à l'espace Marcaissonne. Ce gros centre est monté jusqu'à 700 vaccinations par jour, géré par la Ville. Les frais, qui ont été dans leur quasi-totalité remboursés par l'ARS, sont montés à 450 000 euros, ce qui explique le montant élevé des recettes en 2021. Parmi les recettes, il y a la fête locale qui n'a pas pu être organisée en 2020 et 2021, que nous espérons pouvoir organiser en 2022.

En gris, les atténuations de charges, les remboursements de l'assurance du personnel.

Enfin, en bleu clair les recettes exceptionnelles : celles reçues – vous avez tout l'historique – dans le cadre du Festival des arts numériques à l'époque, la reprise de provisions en 2018 pour l'achat de la villa Massot, et en 2019 pour les projets du mandat. Ce sont les recettes.

Nous passons aux dépenses de fonctionnement, elles aussi stables. Je les passe en revue pour que nous puissions vous présenter un peu tout cela, mais il n'y a pas d'éléments très significatifs, à part les quelques-uns que je porte à votre connaissance.

En rose, nous avons les charges générales. Ce sont les moyens nécessaires à la mise en œuvre des services publics. Elles évoluent pour la plupart selon la fréquentation des activités : la restauration, les activités périscolaires, l'ALSH avec l'Amicale Laïque.

Le bleu foncé, les charges de personnel : ce sont les salaires, l'assurance du personnel, les cotisations, la médecine du travail. En 2022, elles évolueraient de +3,4 % pour prendre en compte notamment l'évolution des taux de cotisation – pas chaque année mais particulièrement cette année – de l'assurance du personnel, la revalorisation des carrières notamment des catégories C (prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022), mais aussi la mise à jour de certains régimes indemnitaires, des mouvements de personnels prévisibles, départs en retraite, mutations, etc.

En vert, les autres charges de gestion : il s'agit des subventions de fonctionnement aux associations locales, au CCAS, des contributions au SICOVAL, au SDEHG, à la décharge de Drémil-Lafage.

Enfin, en gris les atténuations de produits. Il s'agit du fonds de péréquation des recettes, FPIC – une solidarité financière entre les collectivités elles-mêmes dont les critères de richesse sont supérieurs à d'autres, ce dont je vous parlais tout à l'heure. A ce stade des éléments portés à la connaissance de la Ville, il est prévu de reconduire la contribution de la Ville au niveau de 2021 dans la mesure où le budget de l'Etat n'a pas prévu de progression de l'enveloppe en 2022. Il y va également, dans ces dépenses, la pénalité SRU puisque nous sommes toujours autour de 17,5 % de logements sociaux. L'objectif est en train d'évoluer, mais nous pouvons toujours travailler sur cet objectif de 25 % en 2025. Encore aujourd'hui, c'est ce qui va s'appliquer.

Le nombre de logements sociaux comptabilisés pour 2022 a été notifié à la ville. Ce sont 1 101 logements sociaux contre 966 en 2021, soit une augmentation de 135 logements recensés. La simulation que nous avons intégrée en 2022 repose sur une progression du nombre de résidences principales de même hauteur qu'en 2021, et une augmentation légère de l'amende forfaitaire par logement manquant.

Comme vous le savez, dans le DOB nous devons vous parler de l'annuité de la dette et de l'encours de la dette. L'annuité de la dette : comme vous le voyez, les intérêts payés annuellement ont fortement baissé en raison de taux bas obtenus ces dernières années et de la renégociation en 2015 de prêts anciens adossés à des taux élevés. Annuité stable depuis 2014 : la collectivité rembourse une part de capital chaque année beaucoup plus importante. En 2022, les intérêts vont représenter 12 % de l'annuité. En 2014 ils représentaient 26,5 % de l'annuité car les taux étaient beaucoup plus élevés. A noter : à partir de 2022, certains prêts anciens prennent fin, ce qui représente entre 2022 et 2025 une baisse d'annuités que vous voyez apparaître ici.

Il faut aussi comprendre, quand vous voyez ce schéma, le remboursement annuel en intérêts et capital sur les emprunts encaissés : quand on contracte un emprunt, on intègre la possibilité de l'encaisser dans un délai compris entre 6 et 12 mois. Apparaissent ici les moments où nous avons encaissé de nouveaux emprunts qui ont généré une nouvelle annuité, et non le moment où nous avons voté l'emprunt en Conseil municipal.

L'encours de la dette à ce jour diminue aussi très significativement, ce qui fait dire aux banques qui nous entourent que la santé financière de la commune est très bonne.

Ensuite, l'encours de la dette est le volume des emprunts restant à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier quand on parle du budget primitif et au 31 décembre quand on examine le compte administratif. Notre dette est à 84 % taux fixe et 16 % taux variable simple, pas de prêt toxique. Nos emprunts sont répartis sur six organismes bancaires.

La programmation des investissements et les objectifs que nous poursuivons : dans le cadre des investissements, ce sont d'abord les projets structurants, l'intervention sur le patrimoine, les fonds de concours et les acquisitions foncières. Est-ce que je vous en parle plus en détail ? Les projets structurants sont au nombre de quatre, vous les connaissez, nous en débattons souvent. L'intervention sur le patrimoine est tout ce qui est remise à niveau de nos bâtiments et du patrimoine bâti municipal. Les fonds de concours, c'est quand on porte un projet du style Cœur de ville ou aménagement extérieur d'Altigone : nous sollicitons un fonds de concours de la Métropole que nous remboursons dans le temps, qui vient compléter l'enveloppe locale de voirie pour financer l'espace public du centre-ville et demain l'espace extérieur d'Altigone. Nous allons y trouver aussi des acquisitions foncières.

Les objectifs sont de continuer à travailler avec une prospective financière qui montre comment nous allons financer notre PPI et la faire vivre au regard des subventions et des dotations de partenaires.

Deux outils de gestion, vous l'avez vu : la PPI elle-même et son plan de financement. La PPI est un outil de travail, un cadre de réflexion global. Elle permet d'anticiper les recherches et de constituer les dossiers de subventions. Il faut la voir, nous le disons chaque fois, comme un outil de travail évolutif qui nécessite une mise à jour régulière selon l'évolution des projets, les chiffrages, les plannings, les opportunités de financement et de subventions. Elle intègre bien sûr la capacité technique et financière à les réaliser.

La programmation pluriannuelle des investissements : rien de bien nouveau. Le montant des investissements projetés sur le mandat est équivalent au mandat précédent. En 2022 et 2023, sont projetés des travaux sur la place Bellières dont je viens de vous parler, financés dans le cadre de l'enveloppe de pôle annuelle sans complément du budget communal – plus probablement un fonds de concours. Nous n'avons aucune estimation, aucun devis : il est beaucoup trop tôt. Nous sommes dans une programmation pluriannuelle qui bougera, comme je viens de vous le dire.

Nous trouvons en haut de ce transparent les quatre grands projets, et dans les colonnes 2022, 2023, 2024, une projection de ce que pourraient être nos dépenses dans les années 2022 à 2026. La PPI, nous avons décidé de vous la présenter 2022-2026 car ce sont les quatre ans qui reflètent le mieux les politiques publiques de ce nouveau mandat. Nous aurions pu vous présenter 2021-2025.

Quatre grands projets : la réhabilitation de Catala, la réhabilitation de Massot, le quatrième groupe scolaire, le réaménagement d'Altigone auxquels s'ajoute l'aménagement du parc urbain de Firmis.

Les fonds de concours, je vous en ai dit quelques mots : le cœur de ville, l'effacement réseaux aérien télécom et le SDEHG, et interventions sur le patrimoine, acquisitions foncières. Il est très difficile de voir si des acquisitions foncières se présenteront – ou non – dans les années futures.

Voilà la programmation pluriannuelle des investissements qui n'a pas évolué depuis l'année dernière.

Ensuite, il nous importe à tous de voir comment nous finançons cette PPI, quelle est la part de subventions, quelle est la part de cessions, quelle est la part de FCTVA qui nous revient sur les investissements deux ans avant, quel est l'excédent du compte administratif de l'année précédente, quel est l'autofinancement, quelle est la reprise de provisions que nous envisagerions, et quel est l'emprunt.

Le FCTVA est le remboursement d'une part de la TVA à 16,4 % sur les investissements payés deux ans avant. Sur les subventions, nous avons la réhabilitation du château Catala pour lequel nous avons 100 000 euros complémentaires du département et 380 000 euros de la région qui ne sont pas validés, qui seront soumis à la validation de la prochaine commission. La réhabilitation de la villa Massot : nous avons déjà au titre de la programmation d'équipement public du contrat de territoire avec le département 250 000 euros. Il devait être signé demain mais à cause de la venue du Président de la République, la signature du contrat de territoire en présence du Président du Conseil départemental Georges MERIC est reportée. Et une petite subvention de la CAF pour la MPE, petite subvention du département pour l'acquisition du bois de Tisnès.

Nous avons rappelé les cessions que nous avons opérées ces dernières années. En 2022, a priori nous n'attendons que la cession du 5 rue de Nazan dont la signature est prévue au printemps.

Quelques mots sur l'emprunt d'équilibre. Conformément à ce que nous avons présenté au précédent mandat nous poursuivons l'objectif de contracter un seul emprunt correspondant au montant nécessaire pour financer les investissements du mandat, c'est-à-dire 6,3 millions à rembourser sur une période de 30 ans à taux fixe très compétitif, que nous ne pouvons pas vous annoncer aujourd'hui car nous n'avons pas fini les négociations, avec une phase d'encaissement – je vous parlais de 6 à 12 mois quand nous empruntions 2 millions – de 24 mois.

Cette stratégie, si vous vous souvenez du DOB de l'année dernière, présente plusieurs avantages : déclencher le versement de l'emprunt au moment du besoin, et débiter le versement de la première échéance l'année suivant son encaissement total, soit pour nous en 2025. Si nous vous proposons au moment du vote du budget ou au Conseil municipal suivant de contracter un emprunt de 6,3 millions, nous ne commencerons à rembourser qu'en 2025 puisque nous solderons cet emprunt en décembre 2024. Nous commençons à rembourser en janvier 2025 mais le solde de l'emprunt au plus tard doit être versé en décembre 2024.

Premier objectif : déclencher le versement de l'emprunt au moment du besoin. C'est précieux. Mais surtout, sécuriser la dette communale sur un taux fixe, attractif sur du long terme, et garantir une annuité raisonnable sans obérer les marges de manœuvre en fonctionnement. Personne ne sait si les taux vont monter ou descendre, mais quand on lit les analyses, on pense plutôt qu'ils vont monter. Nous sommes assez intéressés par les négociations que nous conduisons actuellement.

Pour finir, un transparent pour vous montrer l'impact de cet emprunt de 6,3 millions sur les annuités de la dette à horizon 2025-2026. En 2021, des emprunts prennent fin pour une annuité totale de près de 800 000 euros. Nous baissons encore en 2025 de 329 000 euros. La première année d'échéance est de 260 000 euros : il faut retenir que l'ordre de grandeur – si nous empruntons ces 6,3 millions sur 30 ans – sera autour de 260 000 euros par an d'annuités. Cela nous mettrait à une annuité de 970 000 euros, c'est-à-dire très en dessous de là où nous étions ces dernières années.

A noter enfin : contribueront au financement des dépenses en 2022 l'excédent du compte administratif dont je vous ai parlé, qui est bon en 2021, et la perspective de reprendre sur certains projets une partie des provisions que nous avons fléchées sur ces projets de mandat.

Tout cela vous sera présenté au moment du vote du budget primitif, le 29 mars 2022.

La parole est à vous pour ce débat d'orientations budgétaires. Qui commence ?

▪ **Gautier GIVAJA**

J'avais quelques questions. Peut-être que je passe à côté de certains éléments, notamment concernant le coût de la crise COVID. Avez-vous un coût consolidé sur 2020 et 2021, avec – vous l'avez indiqué – des pertes de recettes liées à la crise ? De la même façon, l'augmentation des dépenses en lien avec la crise est-elle consolidée ?

▪ **Madame le Maire**

Tout vous sera présenté en détail, comme l'année dernière, au moment du compte administratif. Nous pouvons retenir que globalement, les 450 000 euros dont je vous ai parlé, qui étaient la très grosse dépense du centre de vaccination, nous ont été remboursés quasiment en totalité. Les autres dépenses se sont équilibrées. Il n'y aura pas de surprise particulière et de dépenses non remboursées, mais vous aurez le détail au compte administratif le 29 mars.

▪ **Gautier GIVAJA**

Concernant la pénalité SRU, vous avez indiqué que la commune y est encore assujettie à l'heure actuelle. Quel est le montant de cette indemnité ?

▪ **Madame le Maire**

Elle est encore aujourd'hui autour de 100 000 euros.

▪ **Gautier GIVAJA**

Dans le prolongement : du point de vue de la perspective en matière d'aménagement, à quel moment est-il prévu, selon vos prévisions, que cette loi SRU, les exigences soient réalisées par la commune, et que nous éteignons cette pénalité annuelle ?

▪ **Madame le Maire**

Nous ne pensons pas atteindre les 25 % en 2025. Je ne peux pas vous dire quand nous envisageons car la loi SRU est en train de bouger. Je crois que nous attendrons des décrets d'application. Des choses sont passées dans la loi Climat et résilience. Aujourd'hui nous travaillons avec mes collègues Serge JOP et Annicet KOUNOUGOUS sur 35 % de logements sociaux, alors que comme vous le savez le PLUi-H est annulé et que notre PLU nous permettrait de ne faire que 30 %. Nous continuons sur ce rythme car nous pensons que les gouvernements à venir ne baisseront pas cette contrainte. Nous savons d'ores et déjà que, malgré ce rythme élevé de 35 % de logements sociaux pour tout nouveau programme, nous n'atteindrons pas les 25 % en 2025.

Nous continuons notre route tout en essayant de maîtriser la croissance démographique. Il ne vous a pas échappé que logements sociaux ou logements collectifs non sociaux, tout cela génère un afflux de population qui n'est pas encore comptabilisé par l'INSEE. J'ai écrit une lettre que m'a proposée Monsieur GUSSE au Directeur de l'INSEE, gros travail qu'a fait Jean-Luc DUPRESSOIRE pour essayer de crédibiliser la démarche que nous avons faite, notre RIL, notre registre qui pointe les habitants présents mais non comptabilisés. Nos dotations ne tiennent pas compte de la totalité des habitants que nous avons sur la commune. C'est assez frustrant.

L'idée est aussi de comprendre que tous les services publics, les équipements, les transports, les bus et les équipements publics sur lesquels nous travaillons doivent arriver au rythme de l'arrivée des populations. Accueillir, oui, mais bien accueillir à Saint-Orens.

J'en profite pour vous le dire : vous avez dû voir que nous étions la première commune de la Haute-Garonne dans les communes de 10 000 à 20 000 habitants où il fait bon vivre.

Nous essayons d'accueillir et de nous rapprocher de ce que la loi SRU nous demande mais nous ne cherchons pas à faire plus que ce que nous allons pouvoir accompagner en matière de transports en commun, de voirie, de vélos, de pistes cyclables. Tisséo et Toulouse Métropole investissent dans la commune pour pouvoir accompagner la croissance démographique.

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

J'avais plusieurs questions et un commentaire.

D'abord, la difficulté : il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires. S'il s'agit d'un débat qui oriente le budget, c'est que nous devons avoir des échanges au-delà des chiffres collectés dans ces tableaux, qui sont fort utiles mais qui pour moi cassent au préalable les échanges que nous devrions avoir sur la réalisation, la manière dont sont réalisés les projets, la manière dont ils sont montés. Des choses dont nous avons déjà parlé au sein de ce Conseil municipal et qui malheureusement ne trouvent pas d'écho.

Sur la réhabilitation du château Catala, je ne suis pas du tout étonnée que vous ayez le chiffre puisque les travaux ont démarré et que les choses suivent leur cours.

Sur la réhabilitation Massot, vous venez à peine de démarrer une concertation. Il me semble que la première réunion n'a réuni que très peu de monde, et que vous avez préparé et diffusé un questionnaire qui sera rempli par les habitantes et les habitants de la commune de Saint-Orens qui voudront bien participer à cette collecte d'informations. Je suis donc étonnée que le chiffre hors taxes soit déjà détaillé, dans la mesure où j'imagine qu'au-delà de ce que nous devons produire en termes d'objectifs et de volonté, la concertation pourrait donner lieu à un projet ou à un autre, et qu'il serait difficile de le chiffrer au préalable puisqu'il n'a pas encore vu le jour.

Sur le quatrième groupe scolaire, vous parlez de la phase 1 et d'un coût hors taxes déjà prévu. Nous en parlerons peut-être tout à l'heure dans le cadre du débat qui concerne la commission éducation. Vous avez stipulé votre volonté – une délibération porte ce vœu-là – que la Métropole devienne maître d'ouvrage de ce groupe scolaire. Sur la question notamment de l'orientation budgétaire, cela aurait été bien de venir sur ces questions-là.

Par ailleurs, vous avez donné un nombre de logements sociaux livrés je crois sur cette année 2022. Vous avez donné deux chiffres. Pouvez-vous mettre le chiffre total en perspective par rapport au nombre de logements livrés en général ? Il est compliqué de savoir, au niveau des pourcentages, à quoi est relatif ce chiffre.

Ensuite, je conçois que l'on puisse prendre pour appui l'enquête donnée, qui nous met en bonne place manifestement dans le classement des villes où il fait bon vivre. Je pense que tout un chacun est alerté ici par une grande partie des habitantes et des habitants de cette commune qui s'interrogent sur le nombre de livraisons de logements et d'infrastructures qui en parallèle n'évolue pas. Les gens sont consternés : ils travaillent et doivent compter un déplacement absolument difficile parce que les bouchons sont légion ici, et que traverser Saint-Orens devient véritablement un sacerdoce.

Je finis sur le débat d'orientations budgétaires, c'est lié : vous avez tout à l'heure



commencé le Conseil municipal en nous donnant quelques mots de l'activité métropolitaine à laquelle vous participez hautement. Vous n'avez pas mentionné qu'il y avait eu une passe d'armes au Conseil métropolitain de jeudi dernier, notamment sur la question posée au Président de la Métropole et qui concerne le métro. Ils sont ce soir en réunion avec, je crois, Monsieur LUBAC et les élus du SICOVAL, à Diagora Labège, à propos de la troisième ligne annoncée pour 2025, qui manifestement verra le jour en 2028 mais dont d'aucuns s'étonnent de ne pas avoir mention de la totalité des financements et des échéanciers. L'inquiétude grandit et les échanges ont été très vifs la semaine passée à ce propos. Je mets en parallèle cette réalisation qui risque véritablement de tarder et le fait que les Saint-Orennais sont vraiment coincés dans leur circulation quotidienne. Manifestement, cela ne va pas aller en s'arrangeant.

Je réitère, et nous en avons discuté avec le groupe de l'opposition : j'aurais aimé que nous puissions avoir un échange sur les orientations politiques plus que la tonalité que vous donnez aux projets, même si administrativement ce sont des données nécessaires et incontournables, nous le savons bien.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Aude LUMEAU-PRECEPTIS a pris la parole suite sur différents sujets. Gautier GIVAJA avait des questions précises auxquelles j'ai répondu, mais s'il y a d'autres sujets dans le débat, c'est bien que nous les prenions pour les regrouper.

▪ **Rachida ARADJ**

Je voudrais rebondir sur la perspective des investissements à mener de 2021 à 2026. N'aurait-il pas été plus logique de suspendre l'effacement des réseaux aériens télécom et de reporter ces crédits pour financer le remplacement de lampadaires ? J'ai vu que le SDEHG, de 80 % de subventions, est passé à 50 %. Il y a un problème de trésorerie, nous risquons d'avoir des surprises. Merci.

▪ **Gautier GIVAJA**

Sur le PPI, il est indiqué 2022-2026, cela nous permet de voir comment vous projetez les choses du point de vue des dépenses au niveau de l'épargne nette. Au niveau de l'épargne brute, pourrions-nous avoir également des perspectives si nous lissions les choses (nous sommes d'accord : des cataclysmes ou beaucoup de choses peuvent se passer) ? En l'état actuel, par rapport aux données dont nous avons connaissance, pourrions-nous, en lissant les choses, avoir cette perspective d'épargne avec un certain horizon ?

▪ **Madame le Maire**

Que je comprenne bien ce que vous aimeriez. Partons de ce qui existe. Vous aimeriez un tableau qui ressemblerait à quoi ? La PPI vous est présentée en perspective, justement.

▪ **Gautier GIVAJA**

La perspective que je n'ai pas dû voir est quelle serait l'épargne nette à l'horizon 2026 par exemple, si les projets que vous proposez sont réalisés. Je n'ai peut-être pas vu.

▪ **Madame le Maire**

Je vous répondrai tout à l'heure. J'ai compris ce que vous souhaiteriez.

▪ **Gautier GIVAJA**

Pour recouper avec ce que disait Aude LUMEAU-PRECEPTIS : nous sommes sur un exercice – nous l’avons vu l’année dernière – à la croisée entre les finances, la fiscalité, la comptabilité. C’est moins en lien avec des orientations en matière de politique publique. Nous avons tous les projets qui concernent la pierre, qui sont dans le PPI, mais dans ce qui est présenté comme des orientations générales nous sommes sur de la maîtrise, de la rationalisation, etc. C’est la slide numéro 7.

Il nous manque pour le coup, pour l’ensemble du contenu de vie de cette commune – je l’avais déjà indiqué l’année dernière –, tout ce qui concerne la mobilité, la santé publique et environnementale, la cohésion sociale. En ce sens nous n’avons pas de perspectives offertes dans le débat d’orientations budgétaires, de façon à voir, au-delà de la pierre, la route que cette collectivité peut offrir à ses habitants à l’horizon 2026.

▪ **Madame le Maire**

Je vais classer les sujets, demander à Etienne LOURME de préparer – pas tout de suite – la réponse à Rachida ARADJ sur pourquoi on ne suspend pas les réseaux aériens, etc. C’est Etienne LOURME qui vous répondra. Serge JOP répondra sur le nombre de logements en valeur absolue. Nous allons vous expliquer que quand on construit, on construit à 35 % des nouveaux programmes mais le nombre de logements sociaux comptabilisés dans le cadre de la loi SRU est le cumul de tous les logements sociaux existants. Serge JOP va bien vous l’expliquer.

Ensuite, sur les infrastructures qui n’évoluent pas et sur le diagnostic, je demanderai à Jean-Pierre GODFROY de vous présenter tout ce qui est en cours en matière de mobilité pour vous éclairer sur ce sujet si vous êtes en demande. Je pense que je vais traiter les autres sujets, mes collègues n’hésitez pas à m’interrompre si vous le souhaitez.

Pour la dernière partie de la prise de parole de Gautier GIVAJA, nous sommes à la croisée entre la finance, la fiscalité, la compta. Oui, nous aimerions en savoir plus sur le contenu de vie, etc. Cela répond aussi à la prise de parole introductive d’Aude LUMEAU-PRECEPTIS. Je comprends ce que vous aimeriez. Nous allons prendre le temps de le faire mais nous ne changerons pas cette pratique car c’est la pratique de toutes les collectivités.

Un débat d’orientations budgétaires commence toujours par des politiques publiques résumées – nous ne pouvons pas les détailler –, des chiffres, cela présente une PPI, cela montre comment on le finance. C’est ainsi que cela fonctionne. Les mandats précédents, nous étions chaque année sollicités : « Ce n’est pas comme cela que nous le voulons, c’est comme cela, le PowerPoint ne le faites pas comme cela mais comme cela. » Pendant quatre ou cinq ans, notre minorité de l’époque nous a demandé de faire évoluer le document que nous vous présentons en introduction du DOB.

Aujourd’hui, ce document reprend – cela nous avait été demandé – tous les graphiques que vous avez à l’écran. Vous ne les découvrez pas, ils sont dans le document. Nous nous efforçons de n’en donner aucun autre car cela nous avait été demandé. J’entends mais je ne peux pas du tout vous dire que nous allons changer de pratiques. Ce sera toujours un document chiffré et le débat, le temps qui sera nécessaire suivra ces chiffres.

Vous n’êtes pas obligés dans le débat, comme vous l’avez fait Aude LUMEAU-PRECEPTIS, de débattre sur les chiffres. Vous pouvez tout à fait débattre des sujets qui vous tiennent à cœur, mais nous sommes contraints par la loi de vous exposer ces chiffres.

Vous nous amenez sur un terrain qui est la villa Massot et les concertations. Je peux tout entendre. Notre équipe entend progresser sur les champs sur lesquels nous pensons que nos concitoyens nous attendent ou vous-même nous attendez. Mais nous n’en sommes pas à la

première consultation Massot. Nous en avons fait deux, et pour la seconde, nos concitoyens étaient assez nombreux – dans la halle qui était pleine – par rapport à la première. Je dois reconnaître que nous avons été un peu étonnés de ne voir aucun d'entre vous à cette consultation. Il n'y a pas de problème du tout sur le fait que vous ne soyez pas intervenus, mais vous nous interpellez sans arrêt sur la concertation et quand nous en faisons, nous ne vous y voyons pas. Il y avait peut-être 70 ou 80 personnes.

Nous avons diffusé un questionnaire issu de cette deuxième concertation, c'est le premier élément. Nous pensons que, le COVID s'en allant, nous pouvons reprendre les réunions publiques. Nous en avons déjà fait deux, nous continuons avec des questionnaires et nous avons pris l'engagement entre juin et septembre de revenir pour une réunion de présentation du projet final auprès de nos concitoyens, issue des deux premières concertations.

Sur les montants, je vous l'ai déjà dit : je comprends que vous ne baigniez pas complètement sur ce sujet que représentent les travaux et les projets. Il faut faire la différence entre un ouvrage neuf et un ouvrage ancien. Catala comme Massot sont des ouvrages anciens. Qu'au deuxième étage de Massot nous fassions deux pièces avec des toilettes ou que nous mettions les toilettes au rez-de-chaussée et ne fassions qu'une grande pièce au deuxième étage car le sens que nous allons donner à l'issue de la concertation sera différent, les coûts seront les mêmes. Nous sommes dans des prix moyens au mètre carré de rénovation d'ancien, ou des prix de neuf dans le cadre d'ouvrages neufs, que nous prenons à ce stade. Nous nous sommes trompés sur Catala ; pourquoi vous donnons-nous d'ores et déjà des montants ? Parce que quelle que soit la finalisation du projet sur le sens, les coûts de rénovation vont varier de 5 ou 10 % maximum.

Ensuite, vous pourriez faire autrement si vous étiez en situation de gouvernance mais nous, nous voulons aboutir sur les quatre projets avant 2025. Le temps nous est compté. Donc, oui, nous pourrions ne pas parler de montants, attendre d'avoir les devis, mais contracter des emprunts, travailler sur notre épargne, sur nos coûts de gestion, c'est déjà depuis deux ans ce que nous faisons. Nous nous donnons une perspective. Nous la partageons avec vous. Vous dites que vous feriez différemment, nous l'acceptons, mais nous pensons extrêmement vertueux de vous donner d'ores et déjà un éclairage alors que le projet pour la rénovation de la villa Massot n'est pas totalement finalisé sur le sens que nous allons donner aux différents lieux.

Vous alertez sur les infrastructures : j'aime bien quand une minorité alerte. Nous pourrions alerter ensemble. Alerter, c'est facile. Trouver des solutions, c'est beaucoup plus difficile. Vous alertez parce que les Saint-Orennais ont du mal à traverser Saint-Orens, nous ne pouvons que souscrire à votre alerte. Nous pouvons même écrire un vœu que nous voterons tous ensemble. Nous pouvons vous proposer cela au prochain Conseil municipal pour dire à quel point nous attendons des propositions sur une compétence qui n'est pas municipale mais métropolitaine. Nous attendons le Linéo jusqu'au lycée avec les quelque 16 à 18 millions d'euros que va requérir ce projet partagé entre Toulouse Métropole et Tisséo. Oui, nous aimerions bien l'accélérer, nous aimerions bien qu'il ne prenne pas de retard, nous aimerions bien que les budgets soient votés. Nous sommes absolument comme vous, et j'avais dit même avant que vous le disiez à quel point la croissance démographique nous impose de travailler sur les mobilités.

J'en finis avec ma prise de parole. Vous me dites ce soir que j'aurais pu vous parler du débat qui a eu lieu à la Métropole. Un débat très difficile effectivement. Je ne sais pas si vous y avez assisté mais moi oui : ce débat ne portait pas sur la troisième ligne de métro, son prolongement et le débat qui a lieu ce soir à Diagora. Le sujet qui a pris énormément de temps est l'enquête environnementale sur la troisième ligne de métro, sur lequel le débat a été extrêmement nourri de part et d'autre. Toutes les prises de parole qui ont eu lieu en introduction de ce Conseil métropolitain étaient en faveur de la troisième ligne de métro. Le problème était l'enquête environnementale, c'était faire autrement, etc.

Je n'ai pas pensé utile de vous en dire quelques mots. Ce soir, il y a débat avec Monsieur LUBAC sur cette troisième ligne. Je vous rappelle que je suis première vice-présidente en charge de l'innovation, de l'économie et de l'emploi, de l'aménagement des zones d'activité économique. En aucun cas je ne préside aux destinées de Tisséo, ni Tisséo-Voyageurs, ni Tisséo-Collectivités. En revanche je milite avec mon collègue Jean-Pierre GODFROY pour faire en sorte que la commune de Saint-Orens soit au cœur des investissements qui vont être faits.

Si vous le souhaitez, je peux tout à fait mettre à l'ordre du jour notre vision sur ce débat, voire vous envoyer un mail d'ici une petite semaine à ce sujet. Vous l'aurez dans le compte rendu du Conseil métropolitain. L'objectif de ma prise de parole introductive n'est pas d'être exhaustive sur le sujet de la troisième ligne. Nous sommes, avec toute l'équipe ici, des fervents défenseurs du prolongement de la deuxième ligne entre Ramonville et Labège, et nous sommes des fervents défenseurs de la troisième ligne de métro qui va permettre d'avoir à vélo, à pied ou en véhicule électrique et à défaut véhicule thermique les stations de métro à moins de 5 ou 10 minutes. Donc oui, si c'est que ce que vous voulez m'entendre dire, je vous le dis. En tout cas, je souscris à tout ce que vous avez dit sur l'absolue nécessité d'obtenir des investissements de Tisséo et de Toulouse Métropole sur la mobilité.

▪ **Etienne LOURME**

Vous parlez d'effacement de réseaux : à quel endroit, s'il vous plaît ? De quel effacement de réseaux parlez-vous quand vous dites qu'il faut économiser pour faire davantage de remplacements de lampadaires à boule ?

Les effacements de réseaux, nous en avons fait beaucoup, et heureusement car ils étaient subventionnés à 80 %. Maintenant, normalement ce sera du 50 %. Nous avons pris assez tôt cet effacement de réseaux, notamment sur toute la RM2. En 2022 nous allons faire le Coustou, mais du moment que nous avons délibéré, nous ne paierons que 20 % car le SDEHG subventionne à 80 %. Je vous signale que pour le Coustou qui va être réalisé en 2022, est une opération qui a été lancée par l'ancienne municipalité, avant 2014. Nous l'avons repoussée, repoussée, et nous allons le faire cette année.

▪ **Madame le Maire**

Merci Etienne LOURME. Je complète la réponse qui est très claire. Je pense que la question qu'a posée Rachida est liée au slide page 15 où il est écrit : « effacement réseaux aériens télécom ». Ce sont des montants qui sont des coups partis subventionnés déjà à 80 % et qui vont être des dépenses à venir. Comme vous le dit Etienne LOURME, il n'y a pas de projet d'effacement de réseaux. Nous sommes vraiment dans le renouvellement des lampadaires, malgré le fait que ce soit à 50 %. Là, ce sont des coups partis – pour finir tout ce que vous décrit Etienne LOURME. Nous sommes très contents de les avoir, nous finissons de les payer. C'est ce qui est inscrit dans la PPI.

▪ **Etienne LOURME**

Sur l'effacement de la RM2, normalement, comme vous le savez, sur 450 mètres du cœur de ville un aménagement sera réalisé fin 2022 début 2023. Cet aménagement coûte pratiquement 1 million d'euros et est financé par la Métropole. Nous n'aurions certainement pas pu le faire si nous avions des réseaux aériens comme ils l'étaient auparavant. Je ne sais pas si vous vous souvenez devant la parcelle de Monsieur BARTHERE ce qu'il y avait : des fils partout, qui traversaient la route, des poteaux béton, des poteaux bois, etc. Je répète que nous avons bien fait de faire l'effacement de réseaux quand nous l'avons fait.

- **Serge JOP**

Je vais répondre à Aude LUMEAU-PRECEPTIS qui nous pose des questions sur le nombre de logements sociaux. Je rappelle simplement que par définition, de par les termes du PLU et pendant un certain temps du PLUi-H, tout projet de construction de plus de 500 mètres carrés de surface de plancher doit comporter 30 ou 35 % de logements sociaux.

Le principe de base est simple. Si vous avez calculé rapidement, il suffit de connaître le nombre de logements sociaux que nous devons faire sur une mandature, par exemple 1 380 ou par an 230, et d'appliquer 30 %. On trouve un chiffre proche de 70 logements par an.

Je vais vous donner l'année précédente et celle-ci tout simplement, puisque Madame le Maire a déjà dit que nous avons rempli notre contrat sur le mandat précédent. En 2021, 249 logements ont été signés, dont 222 en collectif et 27 en maisons individuelles. La cible, je vous le rappelle, était de 230. Si nous appliquons entre 30 et 35, nous aurions dû construire 70 logements par an. Les logements sociaux SRU de 2021 sont au nombre de 67 – il y a parfois des tailles inférieures à 500 mètres carrés. A ce jour, nous en sommes à 128 logements dont 102 collectifs et 26 individuels, ce qui fait 128, soit 45 logements sociaux. Ai-je répondu à votre question ?

- **Jean-Pierre GODFROY**

On dit qu'il y a trop d'automobiles à Saint-Orens. C'est une certitude. Il y a deux sortes d'automobiles ici : il y a les Saint-Orennais et ceux qui traversent notre commune.

Notre objectif est de faire en sorte que nous puissions diminuer de façon drastique les uns et les autres. De ce point de vue, nous nous inscrivons résolument à Saint-Orens dans ce que l'on appelle une mobilité bas carbone. Notre objectif est de faire en sorte que les Saint-Orennais et ceux qui traversent notre territoire essaient de laisser leur voiture au garage et d'utiliser d'autres modes de transport ou de déplacement. Mais cela suppose que ces modes de déplacement ou de transport que nous allons leur proposer, substitutifs, soient attractifs, ce qui veut dire performants. Nous ne pouvons pas bricoler. Nous devons faire des projets qui aient de l'ampleur. Nous avons beaucoup de sujets en matière d'investissement à Saint-Orens, en matière de déplacements, deux d'entre eux sont des sujets majeurs.

Le premier est ce que l'on appelle le Linéo. Actuellement nous avons un Linéo dont le terminus est au centre Leclerc, qui a vocation à être fusionné avec le Linéo 9 à destination de L'Union. Par conséquent, notre Linéo ne va pas bouger, il va simplement changer en septembre prochain de numéro. Il s'appellera donc le Linéo 9. C'est le premier Linéo, qui existe depuis le 4 septembre 2017.

Tisséo nous a proposé un deuxième Linéo. A partir de 2024-2025, nous aurons un Linéo dont le terminus sera au lycée de Saint-Orens, qui empruntera toute la route de Revel jusqu'à Malepère, ensuite la LMSE (liaison multimodale sud-est), pour rejoindre l'université Paul-Sabatier et rallier à la fois la ligne B du métro et ce que l'on appelle Téléo – le téléphérique que nous allons inaugurer au mois de mai prochain.

Parallèlement à ce projet de transport en commun, Tisséo va mettre en œuvre quelque chose qui reste à l'état de projet : le REV, Réseau express vélo, cofinancé par la Métropole et le Conseil départemental. Il comporte 13 pistes cyclables pour un total de 370 kilomètres. Concomitamment à la mise en place du Linéo 7, celui du lycée, Tisséo va nous construire un REV, le REV numéro 11 qui va être parallèle au Linéo et rallier en piste cyclable la Malepère à la limite de commune, c'est-à-dire au collège Jacques-Prévert.

Ce sont des projets d'ampleur. C'est un budget très important car le REV et le Linéo 7 représentent 16,5 millions d'euros hors taxes et hors acquisitions foncières. Comme Madame le

Maire vient de le dire, nous allons tourner autour de 17 ou 18 millions, financés à 50 % par Tisséo et à 50 % par la Métropole. J'insiste sur ce point : les deux objectifs que nous avons à Saint-Orens en matière de transports sont l'écomobilité – la réduction drastique de tout ce qui est carbone – ; et deuxièmement, à partir du moment où l'on dit aux gens : « Faites des efforts pour laisser votre voiture au garage. », être en mesure de leur procurer des modes de transport performants.

▪ **Madame le Maire**

J'ai oublié un point qui était la prise de parole de Gautier GIVAJA sur : sommes-nous en capacité de faire une prospective, une sorte de compte administratif prospectif au-delà de la PPI ? En fait, non. Nous ne pouvons pas vous dire comment sera constitué notre compte administratif. Vous avez vu, il y a une grande part de subventions. Cependant, sur le slide qui s'affiche page 16, vous avez en 2024, 2025, 2026 sur la troisième ligne en partant du bas un autofinancement. Nous travaillons pour être toujours plus économes en gestion, pour pouvoir dégager un autofinancement de 350 000 euros en 2024, de 500 en 2025, de 230 en 2026. Cela ne répond pas à votre question mais c'est un élément contributif.

Dans les années 2014 à 2021, nos résultats ont varié entre 200 000 et 800 000 euros d'épargne nette. Nous pensons pouvoir encore travailler la gestion et, sans prendre de risques, travailler sur un autofinancement sur ce tableau. Ce sont quelques petits éléments pour répondre à la question.

Ensuite, autre élément : le contenu de vie. Que vous dire que nous faisons, qui ne soit pas écrit dans le document que nous vous avons donné relié, qui s'appelle « les 10 politiques publiques » ? Ce document commence par l'éducation. De quoi notre quotidien est-il fait ? Qu'est-ce que vivre à Saint-Orens ? C'est le quotidien de la directrice de l'éducation, main dans la main avec Josie LASSUS-PIGAT ; c'est la gestion du temps périscolaire, Sophie CLEMENT avec l'Amicale Laïque ; c'est François UBEDA qui est en train, avec un jeune dont le recrutement est en cours, nous en avons parlé, et la directrice des affaires scolaires, d'écrire ce que va être notre projet jeunesse des quatre ans qui viennent. Tout cela – les échanges avec le collège, les jeunes eux-mêmes, le lycée, l'Amicale laïque –, nous sommes en train de travailler dessus.

Mais d'ores et déjà, regardez dans le détail, par rapport à toutes les communes, juste cette politique publique. Je la prends car c'est la première. Nous mettons beaucoup d'argent pour que les enfants qui sortent de primaire à Saint-Orens sachent lire et écrire, quand ils arrivent en sixième au collège. Nous avons eu la chance de rencontrer le principal il n'y a pas longtemps, il nous a dit que nos enfants étaient très bons quand ils arrivent. Je ne veux pas vous présenter tout ce qui fonctionne bien. Je comprends que ce n'est peut-être pas ce qui vous intéresse. En tout cas, nous payons des enseignants pour mettre à niveau les élèves après l'école, nous payons l'Amicale Laïque en plus du contrat qui nous lie pour faire ce que l'on appelle un CLAS pour les enfants en difficulté pour les monter en niveau aussi. Je n'ai pris que l'exemple de l'éducation.

Il me semble difficile de vous balayer à ce niveau-là de détail nos 10 politiques publiques. Vous avez reçu ce Guide des politiques publiques, vous êtes un peu en demande que nous en débattions d'avantage. J'ai envie de vous demander : dans un monde idéal, que voulez-vous que nous mettions en place en matière de politiques publiques ? Vous n'êtes pas obligés de me répondre maintenant. Le document fait une vingtaine de pages, il est bien détaillé, il est la traduction de notre programme travaillé avec les agents de la commune. Nous allons rendre des comptes sur les actions au fur et à mesure qu'elles seront lancées.

Nous pouvons être meilleurs, la question n'est pas là. Je peux aussi passer 10 minutes à vous expliquer comment Annicet KOUNOUGOUS coordonne l'action sociale avec tous les collègues et Magali JOUANNE au CCAS. Certains d'entre vous sont au Conseil d'administration

du CCAS. C'est un plaisir pour Annicet KOUNOUGOUS ou moi-même quand nous le présidons, de voir à quel point les agents délivrent la politique publique que nous souhaitons.

Je vous dis encore une fois que peut-être tout n'est pas parfait, mais dites-nous ce que vous aimeriez voir que vous ne voyez pas aujourd'hui. Nous vous dirons oui ou non ; en tout cas nous déroulons un programme, des politiques publiques, des actions, et nous pensons qu'elles correspondent aux attentes de nos concitoyens.

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Merci Madame le Maire. Par rapport aux réponses que vous avez faites, et je vous en remercie, vous avez utilisé le terme « alerter ». Moi je n'alerte personne. Pas plus que quand un autre Conseiller municipal qui n'est pas de mon groupe prend la parole ici. Je ne fais pas d'alerte, je ne fais pas de leçons.

Je vous dis simplement que j'ai des discussions avec des gens et que je vis ici, au milieu d'un tas de gens qui ont des âges différents, des genres différents, qui sont issus de milieux socio-culturels différents, qui sont saint-orennaises et saint-orennais. Les gens sont en train de souffrir considérablement de l'état du réseau routier, de ce qui leur est offert pour circuler. C'est tout. Ce n'est pas votre faute à vous. C'est un retard structurel, à Toulouse et ses environs, qui a plus de 30 ans. Je ne vois pas comment nous passerions au travers.

Si je me permets de dire cela – et là, oui je fais de la politique –, c'est parce que cela fait deux mandats que nous disons qu'à partir du moment où l'on multiplie les logements et où l'on construit – ce qui est aussi le signe de bonne santé d'une ville –, si les infrastructures ne suivent pas, on va dans le mur. C'est juste là-dessus que nous alertons. Nous ne donnons pas de leçons. Cela fait des années que nous nous castagnons sur cette question.

De la même manière que nous n'avons pas à recevoir de leçons, nous n'en donnons pas, nous ne pouvons pas nous le permettre. Nous avons un désaccord. Sur le mandat que menait Christian SEMPE, plein de gens ici n'étaient pas élus. C'est un renouvellement et nous nous servons de l'histoire. Je n'étais pas élue quand Monsieur Gustave PLANTADE était maire. J'ai écouté ce qui se passait, ce que vous en avez dit, raconté. Il y a un héritage, une transmission d'informations.

Moi, je sais que la question du quatrième groupe scolaire était effective et financée. Vous avez fait le choix quand vous êtes arrivés de ne pas vous consacrer à ce projet. Personne ne dit que vous n'aviez pas le droit, mais moi je dis aujourd'hui que cela se porte.

Vous dites, parce que c'est lié : « Vous n'étiez pas à la réunion de concertation Massot. » Je n'ai pas d'invitation à la réunion de concertation Massot. L'information, je l'ai eue comme n'importe quel Saint-Orennais. Il n'y a pas de problème. L'information, nous l'avions eue. Je sais que cela fait partie du point 7 de la commission ville environnement à laquelle je ne siège pas. L'information a été donnée. Comment avoir de la cohésion entre élus qui ne pensent pas la même chose, qui siègent dans les mêmes instances, qui n'ont pas la même voix au chapitre et qui pourtant font partie de la même commune ?

Nous sommes cinq, plus largement nous sommes sept. Il y a un tas de réunions dont nous ne sommes pas informés. Nous l'apprenons après-coup, c'est comme cela, c'est la vie. Vous avez fait un certain nombre de réunions avec un certain nombre d'associations sportives autour du CDOS la semaine passée, nous n'étions pas informés, nous n'étions pas invités. Il y a des trucs sur lesquels nous devons nous situer comme des militants, ce que nous essayons de faire.

Nous en avons fait une démonstration assez large et sincère sur le projet Catala. Cela n'a pas passé les fourches caudines du désaccord absolu et nous n'avons pas atterri sur cette

question-là. Dont acte. Ne venez pas nous dire à nous sept que nous sommes en train de louper la concertation du siècle autour du projet Massot, car si en tant qu'individus ou élus nous ne siégeons pas, il y a d'autres Saint-Orennais. Manifestement, à la première réunion il y avait 25 personnes, à la deuxième entre 70 et 80, vous l'avez dit. Nous nous tenons informés, au-delà de ce que vous voulez bien nous en dire en termes de comptes rendus de ces réunions de concertation.

Je maintiens que la question relative au débat d'orientations budgétaires, plus largement, touche la manière dont nous discutons de ces projets et comment nous les abordons ensemble, au-delà des commissions. En plus, nous le verrons tout à l'heure, un certain nombre de points sont présentés en commission, qui ne sont pas repris dans les présentations du Conseil municipal.

Il y a trois sujets dont nous parlerons en fin de Conseil. L'équilibre est permanent ; la recherche de compréhension d'où se situer également.

▪ **Louis-Antoine VERGNAUD**

Juste un petit détail. Aude LUMEAU-PRECEPTIS parlait de la communication sur la concertation de la villa Massot. Nous n'avons pas eu d'invitation officielle. J'ai eu des retours aussi, assez amusants – ou pas, d'ailleurs, j'ai ri jaune.

Sur le compte Facebook de la mairie, le 24 janvier a été postée l'invitation pour la consultation du 7 février. Le 25 janvier pour le 10 février, avec un laps de temps plus long et une communication beaucoup plus lourde, il y a eu une communication sur le compte Facebook de la mairie, sur les messages que les Saint-Orennais pouvaient mettre pour la Saint-Valentin sur les panneaux publicitaires. Pardon, mais au secours ! En termes de communication, les messages de la Saint-Valentin ont plus d'importance que la concertation de la villa Massot. C'est un détail.

▪ **Madame le Maire**

Je ne sais pas si quelqu'un veut prendre la parole, mais franchement je pense que nous avons bien débattu. Nous pouvons enchaîner sur les points suivants. Je ne pense pas pouvoir apporter quelque chose au débat, si ce n'est redire ce que j'ai déjà dit. Je pense que nous sommes bien structurés sur la façon dont nous travaillons avec vous. Les commissions plénières sont là. Nous ne vous envoyons pas un bristol pour les réunions pour les citoyens, c'est vrai, nous l'acceptons.

Vous n'alertez personne : c'est bien. Cela me donne quand même envie de vous proposer un vœu collectif sur la mobilité pour la prochaine fois, que j'adorerais que nous signions collectivement.

Nous sommes vraiment très fiers de cette idée qu'a eue un agent, même si vous dites « au secours ! », très fiers de ces vœux et d'avoir mis la Saint-Valentin, l'amour, quelque temps sur nos panneaux digitaux.

Nous avons largement communiqué pour la maison Massot sur les nombreux panneaux dans la Ville. Communiquer trois semaines avant sur un événement sur les réseaux sociaux n'a pas d'intérêt. Personne ne regarde les réseaux sociaux en disant : « Je vais le recopier sur mon agenda. » C'est un mode de communication propre aux réseaux sociaux qui fait que commencer 15 jours avant est pour nous l'idéal – mais peut-être que nous nous trompons. Les communicants nous le diront.



- **Etienne LOURME**

Je pense que nous pourrions parler d'une même voix sur les infrastructures routières. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous avez parlé de Gustave PLANTADE, de Christian SEMPE, tous les mandats qu'ils ont faits. La déviation de Saint-Orens date de 1987, nous l'avions inscrite au POS. De 1992 à 1998, quand j'étais Conseiller général – mais pas grâce à moi, rassurez-vous – 80 % des terrains à peu près ont été achetés par le département.

Je me souviens d'une chose : pour la campagne des municipales, en 2008 vous avez fait venir Pierre IZARD à la salle du Lauragais devant 500 personnes, qui a promis que la déviation de Saint-Orens serait effective en 2012. Vous étiez certainement à cette réunion. Je peux vous le garantir. Il y avait du monde qui l'a entendu. Maintenant, nous en sommes où ? Le département s'est déchargé de la déviation de Saint-Orens et l'a refilée à la Métropole. C'est l'arlésienne, mais je pense que nous n'y sommes pas pour grand-chose.

- **Madame le Maire**

Merci Etienne LOURME.

- **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Nous en parlerons après, Monsieur LOURME. Le département n'a pas « refilé », comme vous le dites, à la Métropole. D'ailleurs j'étais en réunion avec Madame le Maire dans le bureau du Président du département il y a peu de temps et elle pourra vous expliquer exactement – nous avons eu un échange à ce propos – ce qui s'est passé. Manifestement, il vous manque une information sur le départ du département de Tisséo. Clôtons là. Ce n'est pas le terme du débat, nous allons embêter tout le monde.

- **Madame le Maire**

C'est parfait, belle proposition que je retiens. On clôt là le débat.

**9. AUTORISATION D'EXECUTION ANTICIPEE DU BUDGET 2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 13-95-2021 DU 7 DECEMBRE 2021**

---

▪ **Madame le Maire**

C'est une délibération que nous passons chaque année, technique, et du fait du transfert de la trésorerie de Castanet à la trésorerie de Balma, nous avons dû la compléter. C'est l'objet de cette délibération 9. Je vous propose, s'il n'y a pas de question sur la délibération 9, de la voter. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**10. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ETEINTES**

▪ **Madame le Maire**

Une admission en non-valeur de créances éteintes, pour un montant de 1 839,86 euros. Y a-t-il des questions ? Non.

Je vous propose de la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**11. SDEHG : DELIBERATION ANNUELLE 2022 POUR LES PETITS TRAVAUX INOPINES INFERIEURS A  
10 000 EUROS**

▪ **Etienne LOURME**

Pour vous expliquer, annuellement nous pouvons dépenser jusqu'à 10 000 euros pour des réparations de feux, de lampadaires, ainsi de suite, sans passer de délibération, et ensuite demander au SDEHG qu'ils donnent leur avis sur cette délibération. Cela va plus vite. Avant, autant que je me souvienne c'est ce qui se passait : nous attendions qu'il y ait cinq à huit lampadaires cassés ou en mauvais état pour demander au SDEHG et qu'ils fassent des travaux. Actuellement nous pouvons le faire sans attendre que le SDEHG donne son avis. Il faut savoir que ces 10 000 euros, c'est sur le reste à charge de la commune. Comme le SDEHG subventionnait avant à 80 %, nous pouvions faire 50 000 euros de travaux. Maintenant, comme ils ne subventionnent qu'à 50 % nous ne pourrions faire que 20 000 euros de travaux.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Nous étions sur la délibération 11. Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adoptée à l'unanimité*

## 12. APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE ET TOULOUSE METROPOLE POUR LA REALISATION D'UN QUATRIEME GROUPE SCOLAIRE A LA ZAC TUCARD

---

- **Josiane LASSUS-PIGAT**

Un petit historique. Au regard de l'augmentation démographique, de la croissance des effectifs scolaires, de la nécessité de construire ce quatrième groupe scolaire, nous nous sommes appuyés dans un premier temps sur des concertations que nous avons faites avec les enseignants, les parents d'élèves, les agents, l'Amicale laïque, pour les écouter, pour voir ce que pourrait être ce quatrième groupe scolaire.

Cela a été consolidé par un programmiste pour cadrer ces besoins et élaborer un programme. Aujourd'hui, fort de l'expertise de la Métropole en termes de construction de bâtiments publics, notre commune souhaite faire appel à la Métropole pour porter ce projet. La présente convention décline tous les tenants d'organisation, de mise en œuvre, de financement.

- **Madame le Maire**

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

- **Gautier GIVAJA**

J'ai pris note qu'il y avait eu un certain nombre de consultations. Pourrions-nous avoir un compte rendu des consultations, même si c'est synthétique, pour voir quelle perspective partagée a émergé de ces consultations ?

- **Josiane LASSUS-PIGAT**

Bien sûr. Cette concertation a été faite par la SCET, programmiste qui a accompagné toutes les opérations, qui a rencontré tous les participants, qui nous a permis d'établir le programme schématique. Nous ne sommes pas encore entrés dans le détail mais nous avons donné les grandes lignes. Nous pourrions vous faire passer les éléments.

- **Madame le Maire**

Merci. D'autres questions ? J'ai entendu parler tout à l'heure de maîtrise d'ouvrage Toulouse Métropole. Vous avez compris que c'est une maîtrise d'ouvrage déléguée. Nous restons maître d'ouvrage bien sûr car comme l'a dit Josie LASSUS PIGAT il y a un savoir-faire. Ils en sont à la 12<sup>e</sup> école à Toulouse et nous avons pensé pouvoir économiser de l'argent en travaillant avec des expériences concrètes sur la construction de groupes scolaires.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adoptée à l'unanimité*

### 13. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DU COLLEGE RENE-CASSIN POUR LES PERMANENCES INFO JEUNES

---

### 14. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DU LYCEE PIERRE-PAUL- RIQUET POUR LES PERMANENCES INFO JEUNES

---

▪ **Josiane LASSUS-PIGAT**

Dans le cadre de notre politique jeunesse et de l'entrée dans nos effectifs de notre animateur jeunesse, l'idée est d'aller chercher dans les établissements scolaires les collégiens. Il y a une organisation, des locaux sont mis à disposition, un partenariat s'est mis en place avec le proviseur du lycée, le principal du collège Cassin, ce sera déployé aussi à terme sur Prévert. Cela va être mis en place mais nous l'avons temporisé du fait de l'arrivée récente d'un principal.

▪ **Madame le Maire**

Ce sont les délibérations 13 et 14. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adoptée à l'unanimité*

### 15. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SAINT-ORENS NATURE ENVIRONNEMENT

---

▪ **Agnès MESTRE**

Comme vous le savez peut-être, l'association Saint-Orens Nature Environnement travaille sur la commune depuis plusieurs années sur différents sujets en lien avec la préservation de la biodiversité. Ce nouveau partenariat proposé s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique municipale en matière d'environnement, d'amélioration des connaissances du patrimoine naturel, de Conseil en gestion d'espaces naturels, d'information et d'éducation à l'environnement, de protection de la nature mise en œuvre par l'association.

Au cours de l'année 2022, plusieurs actions sont proposées, envisagées, en partenariat avec l'association. Premièrement, inventorier le patrimoine naturel de la commune et améliorer les connaissances naturalistes sur le territoire communal. Deuxièmement, poursuivre le programme Saint-O Hironnelles. Troisièmement, améliorer la gestion des espaces publics naturels et verts en faveur de la préservation des espèces végétales protégées sur la commune comme l'orchis lacté. Quatrièmement, informer et sensibiliser sur les milieux naturels et les espèces existantes sur la commune en faveur de leur préservation et de la valorisation de la biodiversité locale.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter par délibération la proposition de convention de partenariat, laquelle prévoit également le versement d'une subvention définie suivant les actions qui seront réalisées.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Des questions ? Pas de question.

Je vous propose de voter la 15. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adoptée à l'unanimité*

▪ **Agnès MESTRE**

L'association Nature en Occitanie travaille avec la commune depuis plusieurs années. Ce partenariat pour cette année s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique municipale en matière d'environnement, d'amélioration des connaissances du patrimoine naturel et de Conseil en gestion des espaces naturels, d'information et d'éducation à l'environnement et à la protection de la nature.

Au cours de l'année qui arrive, plusieurs actions sont envisagées en partenariat avec cette association : d'abord un accompagnement pour l'identification et la préservation des trames verte et bleue de la commune, en second lieu la formation à l'utilisation de la plate-forme SINP Occitanie et notamment le versement de données naturalistes par la collectivité et par les associations naturalistes de la commune, et enfin un partenariat pour le Conseil en gestion des espaces verts et naturels de la commune.

Si vous le voulez bien, vous adopterez par délibération la convention pour l'année 2022, laquelle prévoit également le versement d'une subvention définie suivant les actions réalisées. Si tel est votre avis, vous voudrez bien adopter la délibération ci-après.

▪ **Madame le Maire**

Merci.

▪ **Gautier GIVAJA**

C'était juste concernant le montant de la subvention. Ce sera en fonction des actions réalisées, mais à l'heure actuelle, si l'ensemble des actions était réalisé quel serait le montant général des subventions ?

▪ **Agnès MESTRE**

Le montant s'élève à 8 853 euros maximum, variable en fonction de ce qui sera réalisé.

▪ **Madame le Maire**

Merci Agnès MESTRE. D'autres questions sur la délibération 16 ? Je vous propose de la voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adoptée à l'unanimité*

▪ **Agnès MESTRE**

Troisième convention proposée : comme vous le savez, la présence des sangliers sur le territoire communal constitue depuis quelques années une problématique grandissante. La demande d'une intervention de la collectivité est croissante au vu des dégâts occasionnés, comme tout le monde a pu le remarquer sur la commune, notamment cet hiver dans les espaces verts de la commune à plusieurs reprises et dans différents quartiers.

A l'échelle du département, la colonisation des villes par la grande faune comme les sangliers augmente, accroissant ainsi le nombre de plaintes, de dégâts dans les territoires qui deviennent de moins en moins chassables en raison de l'urbanisation.

Les interventions des services de louveterie qui ont procédé à des piégeages notamment ne permettent pas de répondre à la problématique de façon durable. Ainsi, la commune a souhaité bénéficier de l'expertise de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne qui, dans le cadre du projet régional Oc sanglier, a pu expérimenter et nous présenter des solutions alternatives pour limiter les impacts et nuisances de cette espèce dans la zone urbaine.

Les solutions déployées ont notamment consisté en l'identification des zones de remise où se cachent les sangliers équipés de collier GPS, à l'élaboration de préconisations, de techniques en faveur de la gestion écologique des friches, de façon à rendre l'habitat des sangliers beaucoup moins accueillant pour l'espèce.

Plusieurs friches ont été identifiées. En partenariat avec la fédération, la municipalité souhaite s'engager dans un projet de reconquête de ces friches urbaines qui sont de véritables leviers pour la gestion durable de l'habitat du sanglier dans notre territoire périurbain. Les principaux objectifs du partenariat concernent la priorisation des parcelles à enjeux, la sensibilisation des propriétaires de friches aux problématiques issues de la présence de ces friches, notamment pour les incendies, aussi la présence d'espèces invasives, la perte de biodiversité, l'élaboration de plans de gestion, la mise en valeur de parcelles en déprise selon les itinéraires techniques permettant un bien gain de biodiversité, et la résorption des conflits avec les administrés.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir adopter par délibération la convention de partenariat avec la fédération des chasseurs, laquelle prévoit également le versement d'une contribution financière définie selon les actions réalisées. Si tel est votre avis, vous voudrez bien adopter la délibération ci-après.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Des questions ?

▪ **Gautier GIVAJA**

C'est une question que je ne connais pas du tout, même si j'ai pu voir au niveau du lac des Chanterelles ce qui a été fait. Cette intervention, j'imagine, est totalement adaptée, mais des coordinations sont-elles faites avec d'autres associations qui œuvrent également de façon à prolonger, au-delà de cette action des chasseurs, de façon pérenne, pour que l'on n'ait pas forcément des actions de chasse tous les trois matins ou tous les trois ans sur le territoire de la commune dans ces zones, mais que l'on réhabilite l'appropriation de l'espace pour éviter cela ?

- **Serge JOP**

Je voulais simplement préciser dans un premier temps que ce ne sont pas des actions de chasse. Pour que ce soit très clair pour tout le monde : aucune action de chasse ne peut être entreprise en zone urbaine ou périurbaine. Ce sont des opérations de prélèvement par piégeage ou par tir de nuit par des louvetiers, des personnes dûment habilitées qui ont une commission permanente par la préfecture.

Ce que vient de décrire Agnès MESTRE est le repérage des endroits favorables à un séjour prolongé des sangliers, soit pour mettre bas, soit pour y vivre et y passer l'hiver. Tout le travail de la Fédération de la chasse 31 consiste à repérer les parcelles. Je crois qu'il y en a une soixantaine dans la commune de Saint-Orens. Beaucoup sont privées et quelques-unes sont communales, comme le bois du Bousquet.

Il s'agit de définir le travail à réaliser sur ces parcelles. Un exemple très simple : il est important de ne pas procurer trop de tranquillité et d'obscurité aux sangliers donc, lorsque les fragnons, les petits-houx que l'on trouve dans les bois, sont trop hauts, les raboter de façon à ce que la lumière puisse pénétrer. Il est important que ce travail soit fait avant le printemps car après nous risquerions, si l'on coupait à tort et à travers, de travailler négativement sur la faune et la flore.

Il faut que, avant que les nids soient remplis d'œufs, avant que les petits insectes aient pondu, ce soit fait. Les zones devront être déterminées à la fin de la semaine et le travail va s'engager. Une fois que le secteur ne sera plus sympathique pour les sangliers et que les prélèvements auront continué jusqu'à la fin de la saison normale de chasse, nous espérons et pensons que les sangliers iront habiter ailleurs.

Le travail ne se passe pas uniquement dans notre bois. La fédération a également repéré qu'une zone qui n'est pas entretenue pendant quatre ans peut abriter. Un roncier long comme la moitié de cette table et le double de largeur peut permettre à une laie de mettre bas et d'y passer l'hiver. Elle y sera très tranquille.

Donc il faut faire en sorte, en relation étroite entre la fédération et l'association SONE, de déterminer quelles sont les zones à traiter – nous le savons déjà à peu près –, ce qu'il faut y faire exactement, et les propriétaires terriens et la commune sauront ce qu'il faut engager. Est-ce clair ?

- **Madame le Maire**

Merci Serge JOP.

- **Rachida ARADJ**

J'aurais une question, Madame le Maire, par rapport au lac des Chanterelles. Les riverains attendent une action de votre part parce que le lac est impraticable : quand il pleut il y a de la boue et on n'a pas accès. Je discute avec les personnes, elles attendent que nous fassions quelque chose pour réparer le lac.

Samedi soir, à 21 heures 30 j'étais au concert de clarinette et j'avais garé ma voiture vers le bois. En sortant, je me suis trouvée presque face à face avec des sangliers, j'ai appelé des personnes qui m'ont escortée. Les sangliers sont partis à toute vitesse, ils étaient juste dans le petit parking. C'est un danger.

▪ **Madame le Maire**

Sur vos deux points, nous le savons et nous croisons nous aussi les sangliers le long du bois. Ce sont des animaux sauvages encore, donc en général quand ils vous voient ils s'en vont. La dernière fois j'en ai vu avec David ANDRIEU à côté d'Altigone, une maman, une laie avec ses petits. Nous en sommes conscients.

Pourquoi ne remettons-nous pas les pourtours du lac des Chanterelles en état ? Nous ne voulons pas gaspiller l'argent public et y retourner cinq fois. Les femelles mettent bas en ce moment. Tant que nous n'avons pas de résultats concrets de l'action que nous vous portons aujourd'hui en délibération, je pense que les riverains du lac des Chanterelles doivent comprendre que nous ne pouvons pas remettre en état les pourtours du lac si nous ne sommes pas certains d'arriver à réduire significativement le nombre de sangliers.

Deuxièmement j'ai demandé – je pense que c'est le cas, si cela ne l'est pas je vais vérifier – aux espaces verts d'entretenir régulièrement le chemin lui-même. On peut s'y promener avec une poussette, marcher ou courir, mais on ne peut pas aller dans les champs de labour à côté pour l'instant. Je pense que c'est de l'argent et du temps d'agents que l'on trouverait un peu gaspillés, si on le faisait et que c'était labouré le lendemain. Voilà la réponse que je peux vous apporter ce soir.

▪ **Pierre AUDOUBERT**

J'avais une question pour Serge JOP. Avez-vous une coordination avec toutes les autres communes autour ? Des zones à Labège, Auzielle, Lauzerville, pourraient les abriter.

▪ **Serge JOP**

Sans faire d'histoires, la coordination avait démarré par le passé mais elle a été arrêtée par les Gilets jaunes. Quand tu coordonnes avec plusieurs communes, tu es obligé d'avoir un service d'ordre très important. Nous devons démarrer et cela a capoté parce que les forces de police étaient occupées avec les Gilets jaunes.

Ce qu'a dit tout à l'heure Agnès MESTRE est très important. Elle a parlé de Sanglier d'Oc. C'est une opération qui couvre le département. Certains des sangliers qui sont pris dans les cages sont équipés de colliers GPS pour savoir où ils vont. Certains repartent dans la Montagne noire, nous le savons pertinemment, nous les suivons. Il faut justement que ce ne soit pas que Saint-Orens. Labège a été en partie traitée l'année dernière. Saint-Orens le sera cette année. Il faut que du côté de Toulouse – il y a aussi des friches importantes –, cela se passe de la même façon. C'est un travail d'ensemble. Il faut que tout le monde s'y mette. Mais déjà je pense que le travail qui va être entrepris dans la commune devrait porter ses fruits, et j'espère que l'hiver prochain sera beaucoup plus calme.

▪ **Madame le Maire**

Merci. D'autres questions ?

Je vous propose de voter la délibération 17. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adoptée à l'unanimité*



## 18. INTENTION DE DEMANDE D'UN CLASSEMENT EN ESPACE NATUREL SENSIBLE ET DE FINANCEMENTS AD HOC

---

### ▪ Agnès MESTRE

Je vais rapidement vous présenter le label ENS, Espace naturel sensible. C'est un dispositif proposé par le Conseil départemental pour labelliser les sites naturels remarquables présentant un intérêt écologique fort et devant être préservés. Aussi, ces sites doivent constituer des lieux de découverte de la biodiversité.

Le classement a deux objectifs : d'une part préserver les espèces, les milieux et les fonctionnalités écologiques, et d'autre part sensibiliser à la richesse et à l'importance de la biodiversité, par l'ouverture au public.

Le département accompagne les communes volontaires pour le classement. Lorsque c'est validé, on aboutit à la signature d'une convention partenariale. La convention définit les engagements des deux parties pour la préservation du site, la gestion et l'ouverture au public.

Au regard de ces critères d'éligibilité qui reposent sur l'intérêt écologique et la fragilité du site, couplés aux potentialités d'ouverture au public, deux sites dans la commune pourraient répondre à ces critères et objectifs fixés. Nous avons pensé au site des Chanterelles avec le bois, le lac et la prairie sur 19 hectares, et le site du bois du Bousquet sur 9 hectares et demi. Merci.

### ▪ Madame le Maire

Des questions ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La 18 est votée.

*Adoptée à l'unanimité*

## 19. APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET BOUYGUES TELECOM POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SURFACE A LOUER AU SOL ENTRE LES PIEDS D'UN PYLONE RTE SITUE AVENUE DES ILES

---

### ▪ Thierry ARCARI

Merci Madame le Maire. Dans le cadre du déploiement de ces antennes relais sur le territoire de Saint-Orens, Bouygues Télécom souhaite installer une nouvelle antenne sur un pylône haute tension appartenant à RTE situé avenue des Iles à Saint-Orens. Les armoires techniques de l'opérateur seront installées entre les quatre pieds du pylône sur un foncier communal d'environ 40 mètres carrés. Pour ce faire, une convention pour la mise à disposition d'une surface allouée au sol devra être conclue entre l'opérateur et la commune selon les modalités ci-après.

La convention sera conclue pour une durée de 12 ans. Une redevance annuelle de 1 500 euros nets sera versée à la commune pendant toute la durée de la convention. La redevance sera indexée de 1 % chaque année.

### ▪ Madame le Maire

Merci. Des questions sur la délibération n° 19 ?

▪ **Gautier GIVAJA**

Nous avons eu un débat je pense il y a un an sur le déploiement de la 5G. J'avais posé quelques questions, c'était juste pour savoir à l'heure actuelle où nous en étions, si quelques antennes 5G avaient été activées.

▪ **Madame le Maire**

Effectivement, vous nous aviez posé des questions.

▪ **Thierry ARCARI**

Petit à petit tous les opérateurs passent en 5G en conservant des antennes 4G – c'est encore le cas bien sûr au château d'eau, à La Poste. Progressivement, ils migrent et intègrent de la 5G au niveau des antennes de la commune.

▪ **Gautier GIVAJA**

En complément, il n'y a pas eu d'installation de nouvelle antenne ?

▪ **Thierry ARCARI**

La première nouvelle antenne sera celle-ci, qui devrait être installée dans quelques mois – nous en sommes au niveau de la demande. Le dossier d'information sera déposé d'ici un à trois mois normalement par l'opérateur, une fois qu'il aura obtenu à la fois l'accord de la collectivité locale et de RTE ou la maison-mère ou EDF ou Enedis, avant de pouvoir installer son antenne, puisqu'elle sera fixée sur les pylônes existants de la ligne à haute tension.

▪ **Rachida ARADJ**

Vous infligez une double peine aux habitants. J'aimerais savoir s'ils ont bien été informés de cette procédure. Merci.

▪ **Madame le Maire**

Pouvez-vous qualifier quelle double peine ?

▪ **Rachida ARADJ**

Le pylône en lui-même est proche des habitations et les antennes vont être installées.

▪ **Madame le Maire**

Je vais laisser Thierry ARCARI répondre. Il y a un débat : la 5G amène de la valeur ajoutée. Vous parlez de peine mais je pense que beaucoup de citoyens attendent cette 5G. Nous n'en débattons pas ce soir car à mon avis le débat est ouvert entre ceux qui n'en veulent pas et ceux qui en veulent. Nous sommes là au service des citoyens. Il est bien difficile d'arbitrer. Je laisse Thierry répondre sur le pylône – il n'y a pas de pylône, c'est ce que je ne comprends pas. Il existe déjà.

▪ **Thierry ARCARI**

Le dossier de la page 184 à 194 reprend les éléments, la situation géographique. Le principe est d'installer ces antennes 5G sur, comme je l'ai dit, le pylône existant RTE de ligne haute

tension voire très haute tension. Il n'y aura pas de pylône supplémentaire installé pour soutenir, pour supporter ces antennes, Madame ARADJ.

▪ **Rachida ARADJ**

J'y étais cet après-midi, j'ai vu l'emplacement et les habitations proches du pylône lui-même.

▪ **Thierry ARCARI**

Effectivement, mais pourquoi « double peine » ? On peut reprendre le débat. Il a été prouvé que les émissions de ces antennes sont moins fortes que les précédentes – sans entrer dans les détails. En plus, la technologie 5G permet de répondre à des demandes émanant des appareils téléphoniques et d'orienter les ondes. Les antennes de la génération précédente envoyaient tous azimuts.

▪ **Gautier GIVAJA**

Je vais essayer de ne pas être long mais il y a quelque chose que je n'ai pas forcément compris. Nous sommes d'accord : une nouvelle antenne va être installée. Les schémas apparaissent page 205 et suivantes. Les riverains qui sont autour ont-ils été consultés, ont-ils été informés en termes de délais ou de santé environnementale ? Des questionnements sont-ils remontés ?

▪ **Madame le Maire**

Dans ce projet, il n'y a pas de pylône. Cela vous a été dit, c'est clair. Je ne comprenais pas. Il n'y a pas de pylône, il faut que les choses soient dites clairement dans le procès-verbal. Les antennes sont posées sur un pylône de RTE, de ligne haute tension.

▪ **Thierry ARCARI**

A ce stade, l'opérateur consulte. Il est vrai que nous avons l'opération un peu en amont. Généralement et lorsque nous sommes partie prenante, nous sommes informés au moment où le dossier d'information nous est communiqué. Pour l'instant il ne l'est pas. Il le sera normalement d'ici un à trois mois et peut-être plus tard. Ce qui veut dire que, dès lors que nous aurons ces informations, bien sûr nous les mettrons à disposition de l'ensemble des Saint-Orennais et riverains qui seraient intéressés pour voir le projet.

▪ **Madame le Maire**

Merci Thierry ARCARI. D'autres questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Sept voix contre la délibération 19. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adoptée à la majorité (Contre : BAREILLE / DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / GIVAJA / VERGNAUD / ARTERO / ARADJ)*

▪ **Serge JOP**

Dans le cadre de la vente de la propriété précitée, nous avons demandé à l'EPFL de se porter acquéreur de ce bien immobilier par voie de préemption pour le compte de la commune. Il s'agit d'une maison d'habitation située sur une parcelle d'une superficie de pratiquement 700 mètres carrés.

Cette opération vise à constituer une réserve foncière en vue de la réalisation ultérieure d'une opération de renouvellement urbain sur ce foncier et sur les fonciers limitrophes. En effet, cette acquisition s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées par la commune à travers l'élaboration de son, je vous le rappelle, carnet d'orientation urbaine en 2016, et de son projet urbain en 2019, puis poursuivies à travers une étude axée sur l'expertise et l'identification des secteurs de renouvellement urbain, notamment, comme cela a été écrit souvent, le long de la RM2.

Ainsi, afin de maîtriser l'évolution de ce secteur, la commune a souhaité que cet îlot bénéficie d'une étude globale permettant à terme un aménagement d'ensemble, cohérent et à l'échelle de ce dernier. Cette acquisition porte sur un montant de 339 000 euros. Il y a à peu près 4 500 euros de mobilier, 16 000 de commission d'agence. Madame le Maire propose le projet de convention de portage annexé, puis de l'autoriser à signer la convention avec l'EPFL du Grand Toulouse.

Les principales dispositions de cette convention sont les conditions habituelles : durée du portage sept ans, champ d'intervention équipement et renouvellement urbain, frais de gestion qui s'établissent à 0,9 % annuellement du prix d'acquisition du bien.

Les frais financiers sont détaillés sur le projet que vous avez reçu. Pour la partie correspondant au droit de tirage principal, ils sont à 1,19 %, et la partie financée par l'enveloppe complémentaire donne des frais financiers non bonifiés à 1,78. Il y a également des conditions financières de rachat. Pour une plus complète information, je vous informe que cette maison est actuellement louée et que les loyers viennent évidemment en déduction des sommes dues.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Délibération numéro 20, des questions ?

▪ **Rachida ARADJ**

Je pense que cela a été vendu avec le mobilier, je voulais savoir si vous pouvez nous le détailler et nous dire exactement si à terme vous envisagez de racheter l'ensemble des pavillons qui jouxtent la RM2.

▪ **Madame le Maire**

Avons-nous le droit aussi de poser des questions ? Je voudrais savoir si vous êtes intéressée par une chaise, une table, pour savoir pourquoi vous nous demandez ce que nous allons faire du mobilier.

▪ **Serge JOP**

Je trouve cette question fort pertinente, Rachida ARADJ, étant donné que c'est une maison

qui a été louée, qui appartient actuellement à l'EPFL. Sur le mobilier je n'en ai pas la moindre idée, mais comme dit Madame le Maire si quelqu'un est intéressé lorsque nous la rachèterons, si le mobilier existe encore, qu'il se manifeste.

Je ne vais rien vous apprendre : dans une vente où la maison est vide, il y a le mobilier de la cuisine. Une partie porte uniquement sur le bien immobilier et ensuite il y a du bien mobilier parfois qui représente 5 000 euros, 10 000 euros, 15 000 euros. Habituellement, cela sert à baisser le prix pour les frais notariés. Je ne vais pas dire que la question me désoriente, mais c'est étrange.

- **Madame le Maire**

La seconde partie de la question portait sur notre intention. Si nous faisons porter ce bien par l'EPFL, c'est pour deux raisons. La première est de maîtriser ce foncier. Cela veut dire que nous pourrions le revendre dans 5 ans, 10 ans, 20 ans. Ce n'est pas parce que le portage est pour une certaine durée que cela ne peut pas être rallongé. Le fait d'en être propriétaires évitera demain qu'un promoteur arrive et nous impose – s'il est conforme au PLUi-H il va nous l'imposer – de signer un permis. Si nous ne le signons pas, il se signera tout seul.

Nous maîtrisons et notre intention n'est pas de construire à cet endroit-là tout de suite, mais de permettre à nos successeurs dans 10 ans, quand ils le voudront, d'acquérir. Si cela se présente, nous acquerrons les maisons d'un côté et de l'autre – pour avoir l'opportunité de faire quelque chose de joli, qui ne soit pas coincé sur une petite parcelle. Aucune intention à court terme, mais une opportunité dans le temps de faire de la réserve foncière dans un endroit très important pour la croissance de Saint-Orens à moyen terme.

- **Rachida ARADJ**

Si je posais la question, c'est qu'à côté de la maison numéro 25 il y a une maison numéro 27, et juste à côté la fameuse résidence qui a fait l'objet de contestations. C'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question. Merci.

- **Madame le Maire**

Monsieur EGLISE nous le connaissons très bien. Nous voyons bien la maison 27 : le propriétaire, s'il vend un jour sa maison, viendra nous rencontrer. Nous l'avons rencontré bien assez souvent, Rachida ARADJ, jusqu'à maintenant. Nous ne le laisserons pas tomber.

- **Gautier GIVAJA**

Pour mémoire, pourriez-vous nous rappeler les projets actuellement portés par l'EPFL pour le compte de la commune ? Nous aurions celui-ci, la villa Massot, mais y en a-t-il d'autres, et pour quels montants ?

- **Madame le Maire**

Cela fera l'objet d'un mail. Nous portons je pense entre six et sept projets aujourd'hui sur des durées qui ne sont pas les mêmes. Nous ferons un mail à tout le Conseil municipal sur les biens portés par l'EPFL. Bien sûr.

- **Louis-Antoine VERGNAUD**

Une petite précision. Je vois que la vente a été faite les 26 et 27 septembre. Pourquoi ne

votons-nous que maintenant ?

▪ **Madame le Maire**

Je pense que les services de l'EPFL en fin d'année sont complètement engloutis. C'est toujours un tout petit nombre de personnes, 10, et nos services attendent que la convention soit écrite par l'EPFL et envoyée. Ce n'est pas un retard de notre fait mais à l'EPFL en fin d'année, les sujets affluent et engorgent l'équipe. Je pense que c'est la raison, mais il est pertinent de se poser la question.

D'autres questions ? Non.

Nous pouvons voter la délibération numéro 20. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions de sept voix. Merci beaucoup.

*Adoptée à l'unanimité (Abstention : BAREILLE / DELPIT / LUMEAU-PRECEPTIS / GIVAJA / VERGNAUD / ARTERO / ARADJ)*

**21. CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES DEMANDES  
D'AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL PAR  
TOULOUSE METROPOLE**

---

▪ **Serge JOP**

Cette délibération est la suite logique de celle que nous avons traitée lors du précédent CM et qui concernait, vous vous en souvenez, uniquement les DIA, c'est-à-dire les déclarations d'intention d'aliéner. Cela vous reviendra en mémoire le cas échéant.

Rappelons l'historique concernant le sujet traité. Par délibération du 19 septembre 2017, le Conseil municipal avait approuvé l'adhésion au service commun mutualisé d'instruction de l'application du droit des sols mis en place par Toulouse Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Mais l'article 62 de la loi portant évolution du logement et du numérique modifie les articles L. 423, etc., du Code de l'urbanisme et du Code des relations entre le public et l'administration, le CRPA, en instaurant l'obligation pour les communes d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour remplir cette obligation, Toulouse met à disposition depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 un portail pour permettre une saisine par voie électronique (SVE) dont nous avons parlé au cours du dernier CM. Ce nouveau dispositif de traitement fera l'objet d'une facturation correspondant au coût d'investissement et de fonctionnement engagé par Toulouse Métropole, et sera ajouté aux dispositions financières déjà appliquées depuis 2018.

Pour rappel, les montants considérés comprennent les investissements effectués dans le cadre de la mise en œuvre du projet de dématérialisation des autorisations d'urbanisme amortis sur cinq ans, auxquels s'ajoutent les frais de fonctionnement et d'accompagnement fonctionnel des dispositifs d'instruction numérique. La répartition de ces coûts sera appliquée de façon proportionnelle en fonction du nombre d'actes d'urbanisme déposés sur la commune – PC, déclarations de projets, certificats d'urbanisme – au cours de l'année considérée.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les termes de la convention type de mise à disposition du portail de saisine par voie électronique (la SVE) pour permettre le dépôt et l'instruction dématérialisés des autorisations d'urbanisme, et d'autoriser Madame le Maire à

signer la convention annexée à la présente délibération que vous avez dans vos dossiers.

▪ **Madame le Maire**

Merci. Pas de question sur la 21 ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adoptée à l'unanimité*

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Je prends trois minutes. Dans mon intervention tout à l'heure – je souhaite être logique avec ce que je disais –, je vous disais que lors de la commission aménagement à laquelle nous avons participé étaient donnés trois dossiers qui n'ont pas été présentés ce soir : la présentation du projet Douceur d'y vivre KidZ'AC, le point sur l'élaboration d'un nouveau PLUi-H et les points sur les chantiers en cours dont nous parlons souvent mais que nous ferions bien de déployer plus avant, peut-être ailleurs que dans un moment de discussion sur le DOB. Ce ne sont pas des projets qui ont été présentés et débattus et je trouve cela dommage.

▪ **Madame le Maire**

Souhaitez-vous que nous mettions à l'ordre du jour d'une prochaine commission plénière ces trois points ?

▪ **Aude LUMEAU-PRECEPTIS**

Oui, ce serait bien.

▪ **Madame le Maire**

C'est noté, cela fera l'objet d'une commission plénière.

Merci, bonne soirée à tous.